



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

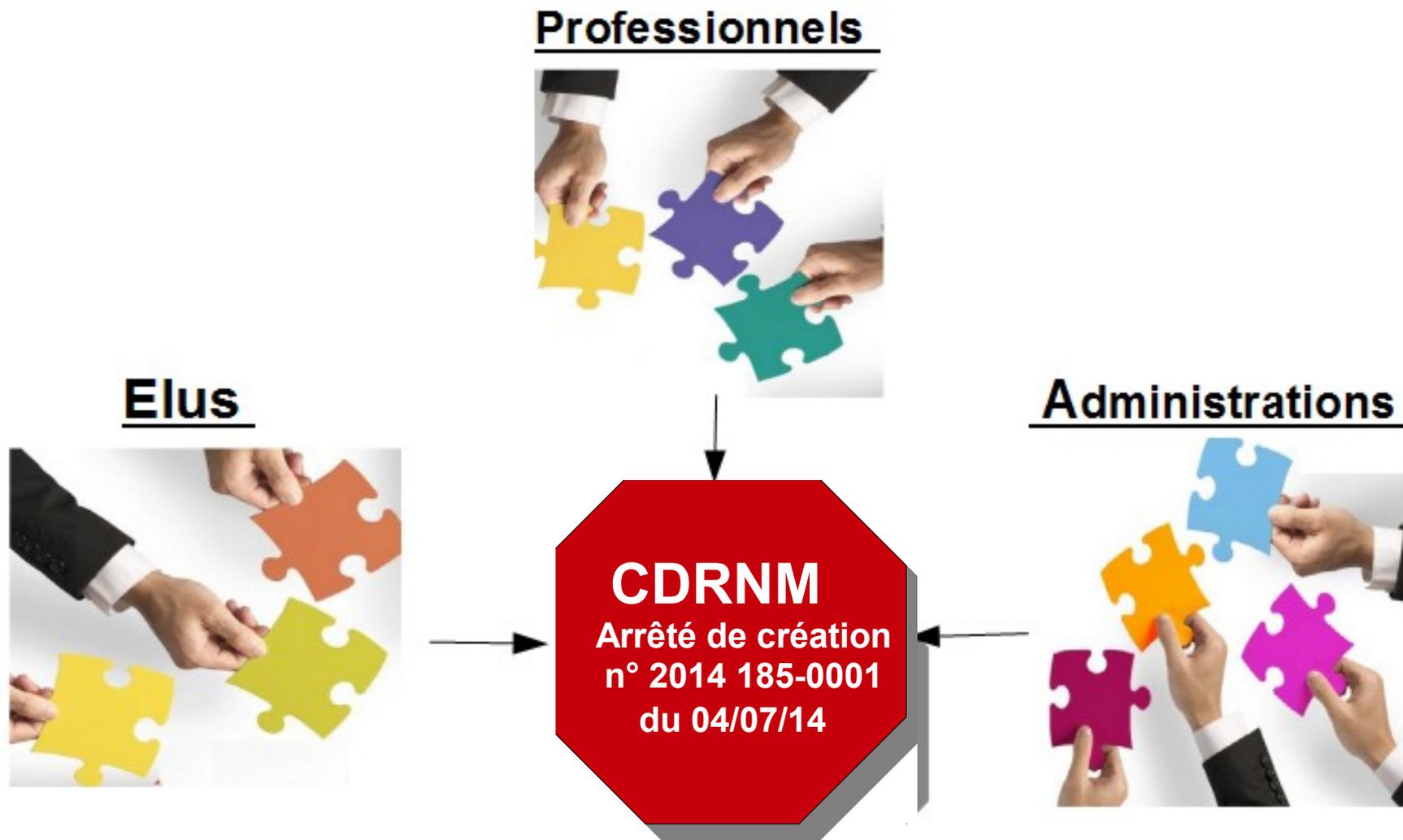
GUYANE

Commission départementale des risques naturels majeurs

Bienvenue

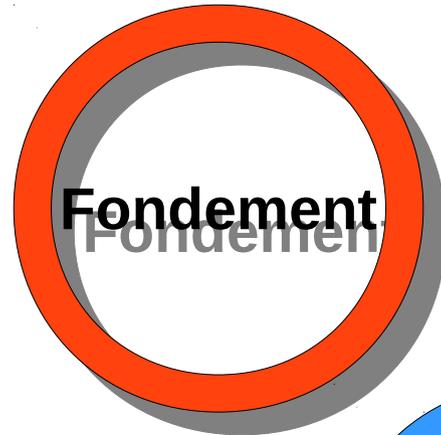
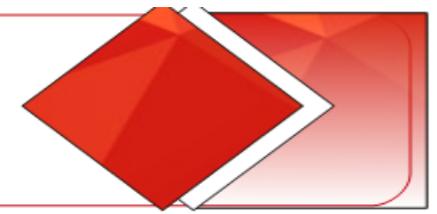
09 juillet 2019

CDRNM - COMPOSITION



Chaque collège contient 9 membres nommés pour 3 ans renouvelables (2021)

CDRNM - INTRODUCTION



Fondement

**Loi risques
n°2003-699
du 30 juillet 2003**



Missions

**Concourir à l'élaboration et à
la mise en œuvre des
politiques de prévention des
risques naturels majeurs**



Objectif

**Renforcer la concertation
entre l'administration, les
Élus locaux, les gestionnaires
du territoire et la population**



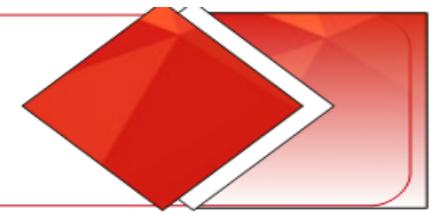
CDRNM - RESPONSABILITES



La gestion des risques : une responsabilité partagée

Dispositif	Etat et Préfet	Commune et Maire	Intercommunalité	Le citoyen
Connaissance des risques	<u>E</u> valuer et localiser	Obligation de moyen	Peut recevoir des délégations et prendre des initiatives	Doit s'informer. transmettre sa connaissance
	Afficher le risque	Prévenir le risque Transmettre la connaissance	Peut prendre des mesures appropriées si les statuts de l' <u>EPCI</u> le permettent.	<u>E</u> tre acteur de sa sécurité
Gestion du territoire Mitigation	<u>E</u> laboration des PPR Création de servitude UP	PLU Application article R.111-2 du CU Mise en <u>œ</u> uvre du PPR	SCOT	Mise en <u>œ</u> uvre du PPR
Gestion de crise	Plans de secours du département Alerte, SPC, Pouvoir de substitution au maire	<u>E</u> laboration du PCS Mise en <u>œ</u> uvre du PCS	PAC (Assistance aux communes) Coordination des PCS, PIS (intercommunal) si délégation et fiscalité propre	S'informer, se préparer Signaler Appliquer les consignes
Information préventive	DDRM, transmission information PAC (porter à connaissance) IAL	DICRIM, Affichage, PHEC Communiquer sur les risques Mise à disposition des infos (IAL...)	Coordination de l'IP	Informé (IAL, CATNAT) et s'informer

LE RISQUE MAJEUR



D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement → catastrophes naturelles ou technologiques.

La prévention des risques majeurs est donc une priorité de l'Etat aux travers de la politique menée par le Ministère :

**Maîtriser les conséquences
des risques naturels et
réduire les risques
Technologiques.**



LA GESTION DU RISQUE NATUREL A LA DEAL DE GUYANE



UERN

- Prévention des risques naturels :
 - Pilotage d'études
 - PPRN
 - Avis sur projets
 - Moe DI et accompagnement PAPI
 - Information/ sensibilisation
- Contrôle des barrages (SCSOH)
- Instruction des demandes de financement

CVH

**FLAG/
ODyC**

ORDRE DU JOUR



1

Introduction à la CDRNM

2

Les 7 piliers de la gestion des risques majeurs
Les actions conduites ou en cours sur le territoire

1 – La connaissance du risque

2 - La surveillance et l’alerte

3 – La culture du risque

4 – La prise en compte du risque

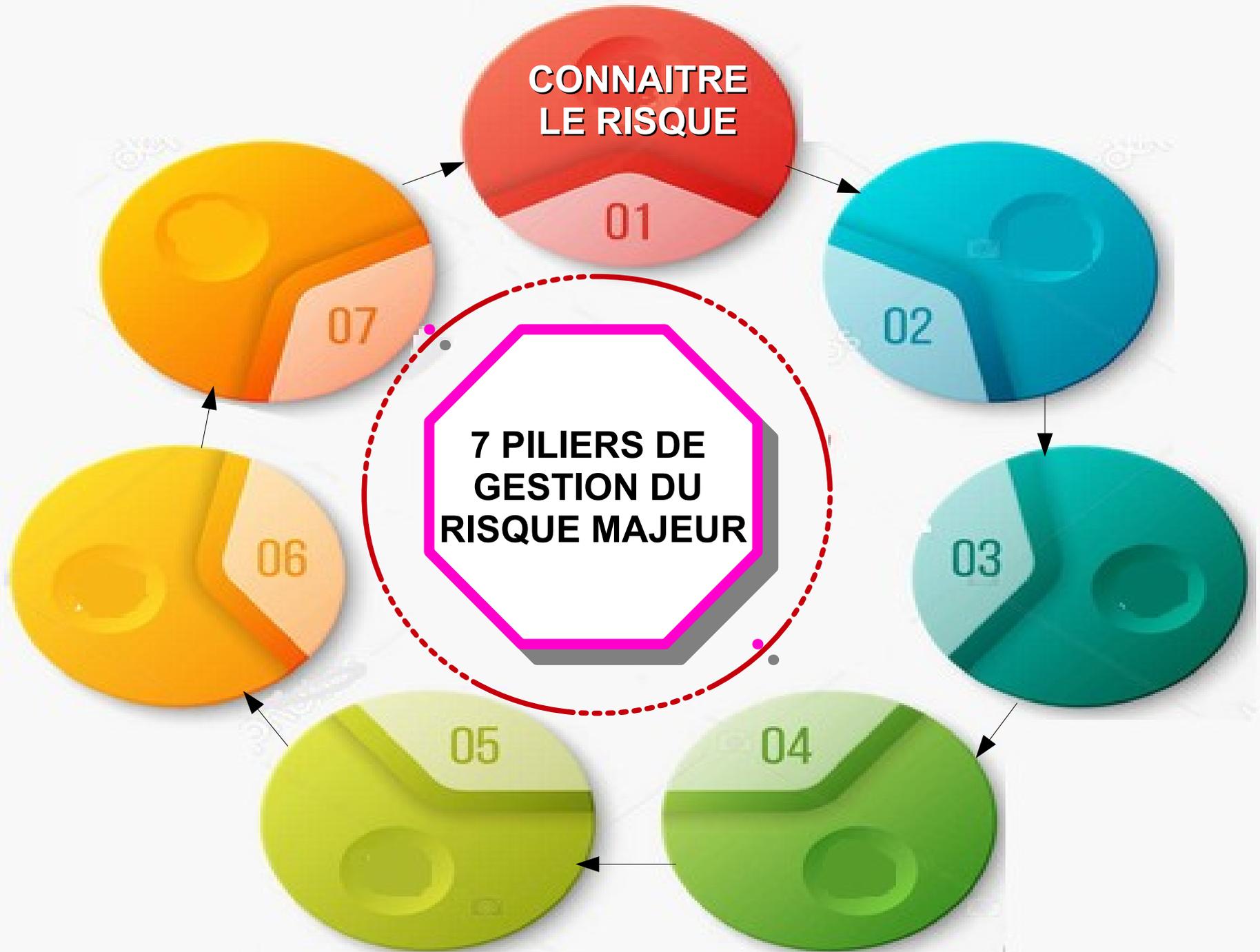
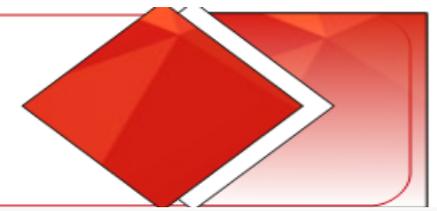
5 – La mitigation

6 – La préparation et gestion de la crise

7 – Le retour d’expérience



1 – Connaître le risque





LA DIRECTIVE INONDATION CYCLE 2

*Intervention de Mme Oriane Warusfel
Chargée de mission risque Inondation
DEAL de Guyane*

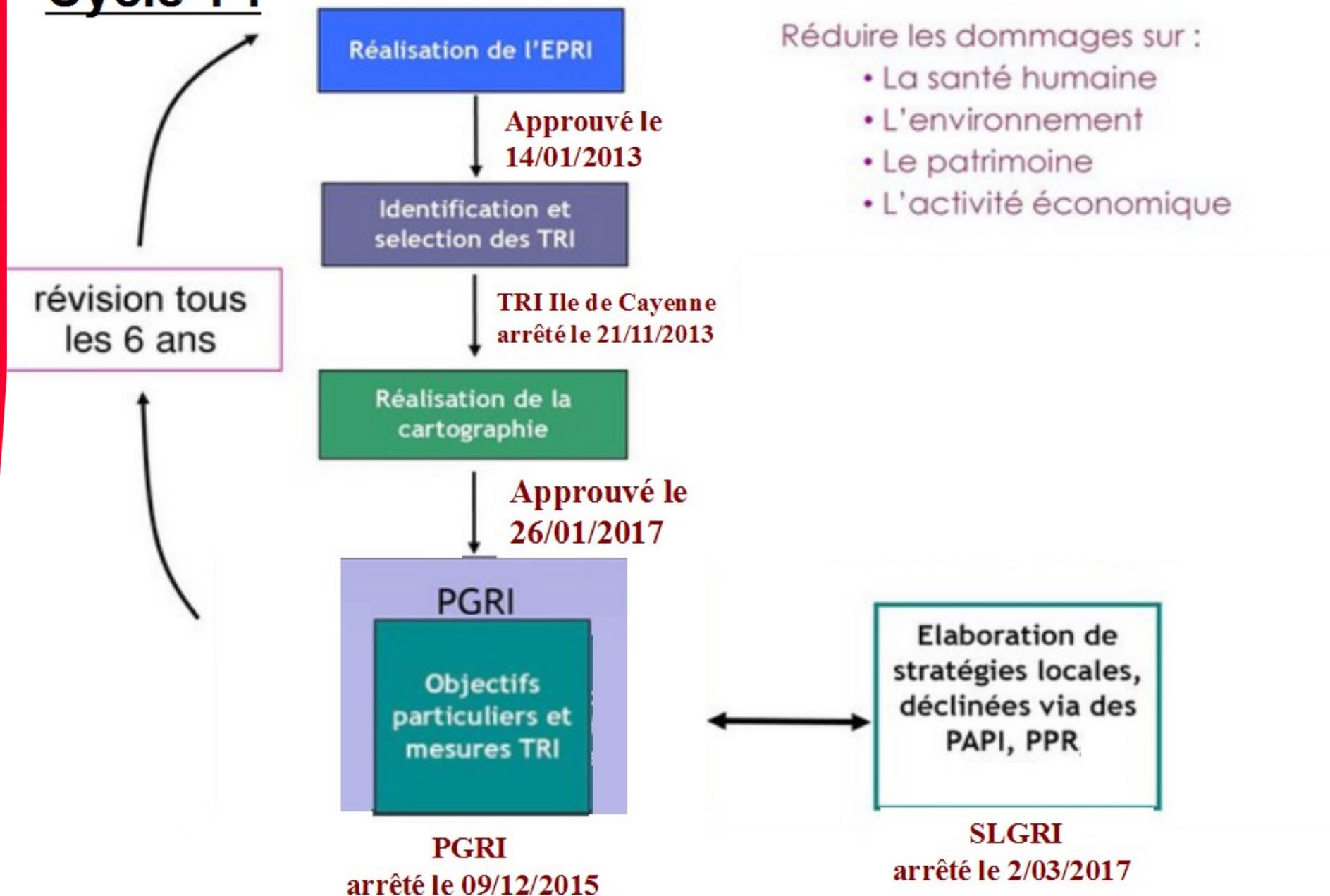
CDRNM 2019



LA DIRECTIVE INONDATION



Cycle 1 :



LA DIRECTIVE INONDATION



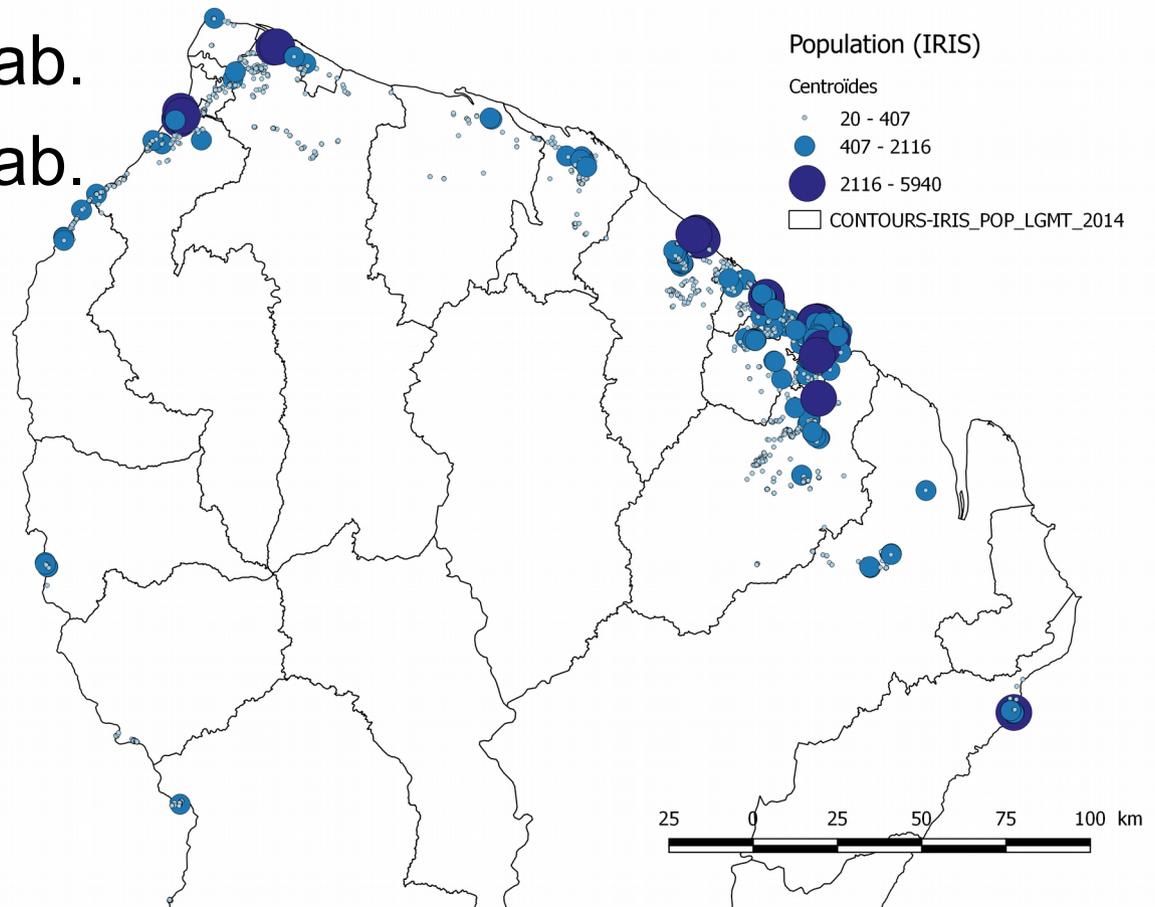
CYCLE 2 : Addendum EPRI Evolution des indicateurs

■ Population en augmentation :

- 2006 : 205 954 hab.
- 2014 : 252 338 hab.



+ 22,52 %



LA DIRECTIVE INONDATION



CYCLE 2 : consultation du public - Questionnaire

14 questions :

- 4 Questions sur le candidat
- 11 Questions sur le ressenti de la population par rapport aux inondations
- 2 Questions ouvertes

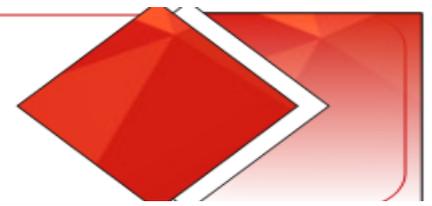


**Donnez votre avis
SUR L'AVENIR DE L'EAU**

2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019



LA DIRECTIVE INONDATION



CYCLE 2 : consultation du public - Questionnaire

Public informé des modalités :

- journaux France-Guyane
et l'Apostille

Postes informatiques :

DEAL de Cayenne + Saint-
Laurent du Maroni + Mairie de
Régina

Format papier :

- dans toutes les mairies de
Guyane
- association GRAINE



COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE DE DEUX CONSULTATIONS DU PUBLIC SUR LA GESTION DE L'EAU ET DU RISQUE D'INONDATION EN GUYANE

Dans le cadre des deux directives européennes sur l'eau et les inondations, le public est invité à donner son avis du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 en répondant à deux questionnaires portant sur les enjeux de la gestion des eaux et des inondations.

Chaque questionnaire est accompagné d'une fiche informative sur les documents et d'une synthèse des évolutions observées sur le bassin de la Guyane.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître les problématiques que peuvent rencontrer les populations et d'en faire émerger des solutions afin de préserver l'eau et de réduire les impacts négatifs des inondations.

Pendant la durée de l'enquête, les deux questionnaires et les documents d'information sont consultables :

- sur internet :

→ du Comité de l'Eau et de la Biodiversité www.ceb-guyane.fr et de la DEAL Guyane <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/consultations-du-public-r775.html>

→ Des ordinateurs seront également mis à la disposition du public à la DEAL Guyane à Cayenne (Rue du Port, CS 76003, 97306 Cayenne Cedex) et à Saint-Laurent du Maroni (Rue Malouet – BP 79, 97393 Saint-Laurent du Maroni) ainsi qu'à la mairie de Régina (Rue Gaston-Monnerville, 97390 Régina)

- sur support papier : dans toutes les mairies de Guyane

Nous comptons sur votre participation pour approfondir la connaissance concernant ces enjeux et apporter de nouvelles idées pour l'avenir de l'eau en Guyane.

LA DIRECTIVE INONDATION



CYCLE 2 : consultation du public - Questionnaire

- Guyane 1ère : 1 semaine en décembre, février et avril
- Cinéma : projection pendant 1 semaine



LA DIRECTIVE INONDATION



CYCLE 2 : consultation du public en direct

Tenue de stand au Family Plaza le 22 mars


qua
tu penses !?
Sans eau il n'y a pas de vie : protégeons-la !



LA DIRECTIVE INONDATION



CYCLE 2 : consultation du public en direct

Tenue de stand
au Festival
Alternayana
les 29 et 30 mars
+ Saint Laurent du
Maroni 03 mai



29 & 30 MARS 2017

ALTERNAYANA

ÉCO-FESTIVAL DES ALTERNATIVES PEYI

Au jardin botanique
CAYENNE

ENTRÉE LIBRE

ANIMATIONS
CONFÉRENCES
SPECTACLES
RESTAURATIONS

Plus d'informations sur www.graineguyane.org

1257
questionnaires
complétés

LA DIRECTIVE INONDATION



CYCLE 2 : Programme de travail révision PGRI

1

**2 nov. 18
au 2 mai 19**

**Consultation
du public**

2

**Mi 2019 à
sept. 2020**

**Examen du
bilan de la
consultation
pour réviser
le PGRI pour
définir de
nouveaux
objectifs pour
la période
2022-2027**

3

2020 - 2021

**Consultation
du public et
des parties
prenantes sur
le projet du
PGRI révisé.**

4

Déc. 2021

**Le préfet de
bassin
approuve le
nouveau
PGRI pour la
période 2022-
2027**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

L'OBSERVATOIRE DE LA DYNAMIQUE COTIÈRE

*Intervention de
Mme Laure VERNEYRE
Directrice du BRGM de Guyane*

CDRNM 2019





**OBSERVATOIRE DE
LA DYNAMIQUE
CÔTIÈRE DE
GUYANE (ODYC)**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

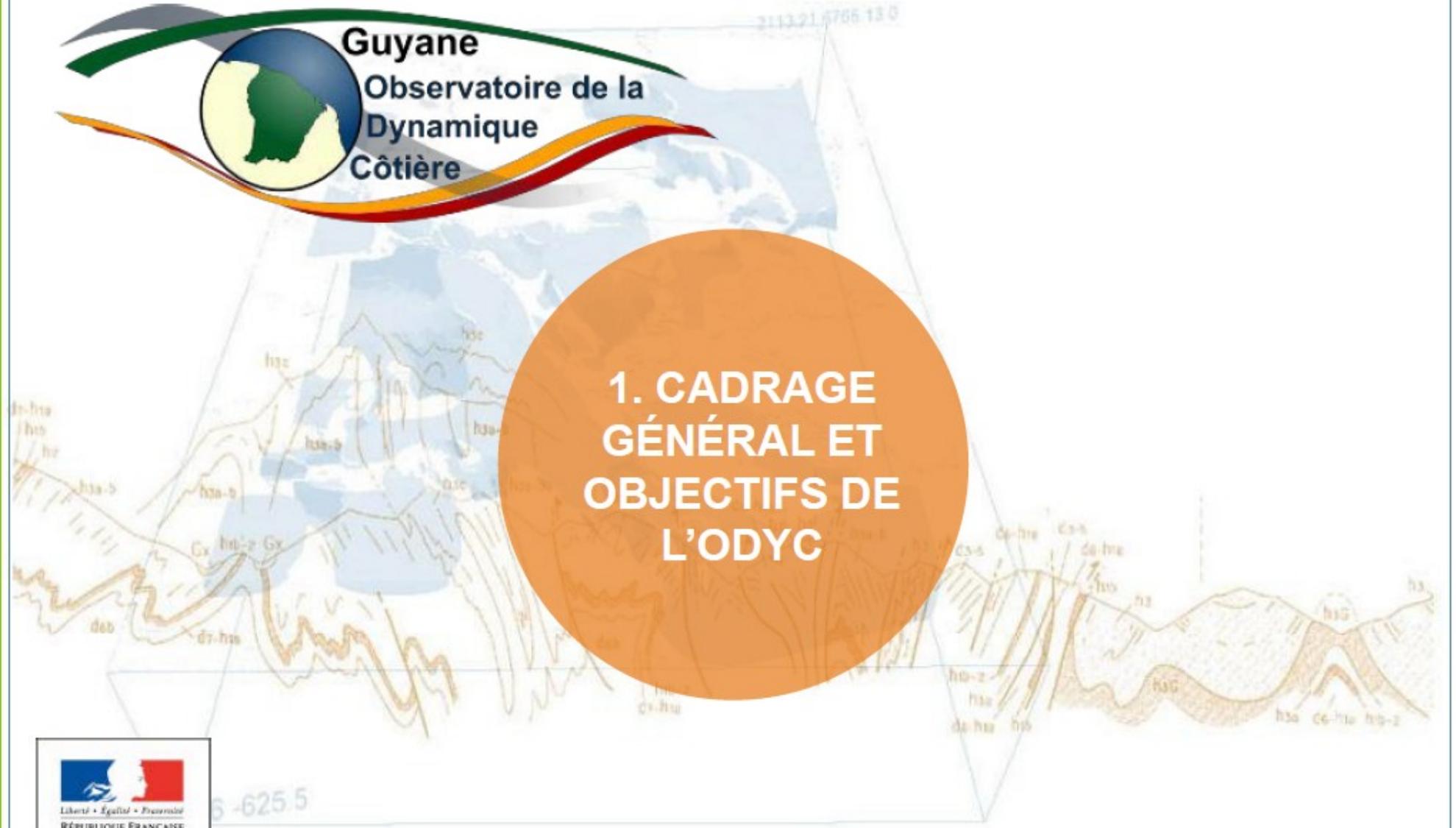
DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

Géosciences pour une Terre durable
brgm



1. CADRAGE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE L'ODYC

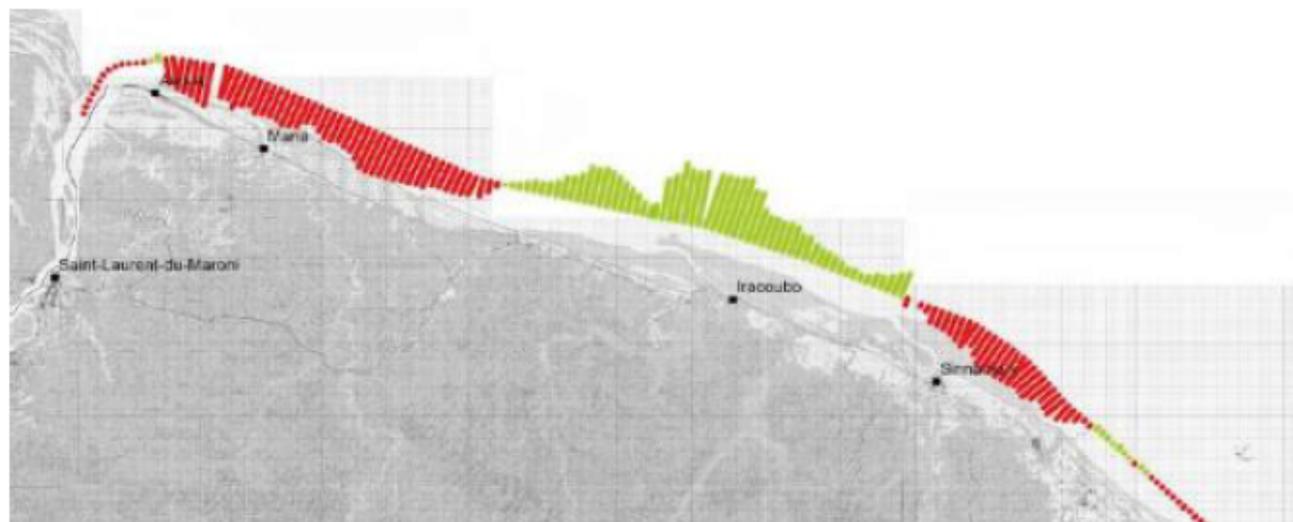


DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GUYANE

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Pourquoi un observatoire ?

- **Un outil porté par la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (2012)**
 - Axe A : Développer et partager la connaissance sur le trait de côte
 - Axes B et C : Elaboration de stratégies territoriales [...]
 - Axe transversal : Communiquer, sensibiliser, former aux enjeux de la gestion du TDC
- **Un outil justifié par un contexte littoral régional particulier**
 - Une dynamique côtière unique au monde et un TDC en évolution constante et rapide
 - Une forte concentration des enjeux anthropiques en zone littorale



*Taux de variation annuel
moyen entre 1950 et 2013
(extrait) – MOISAN, DE LA
TORRE, 2014*

Genèse de l'ODyC Guyane

- **Un observatoire initié depuis 2012**

- Etude d'opportunité de la mise en place d'un observatoire (BRGM)
- 2012 – 2013 : Conventions de recherche DEAL-BRGM pour le suivi des plages de l'IDC

- **Qui aboutit en 2014 à un partenariat DEAL-BRGM**

- 2014 – 2015 : 1^{ère} convention de Recherche et Développement partagée BRGM-DEAL
- **10 avril 2015** : séminaire de lancement de l'ODyC
- 2016 – 2017 : 2^e convention BRGM-DEAL
- 2018 – 2019 : 3^e convention BRGM-DEAL



*Séminaire de lancement de
l'ODyC, 10/04/2015*

Les missions de l'observatoire

- **Pérenniser l'acquisition**
- **Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire**
- **Harmoniser et diffuser**
- **Fédérer l'ensemble des acteurs**
- **Sensibiliser**
- **Expertise et aide à la décision**

*Levé topographique,
plage de Montjoly –
ODyC, 2018*



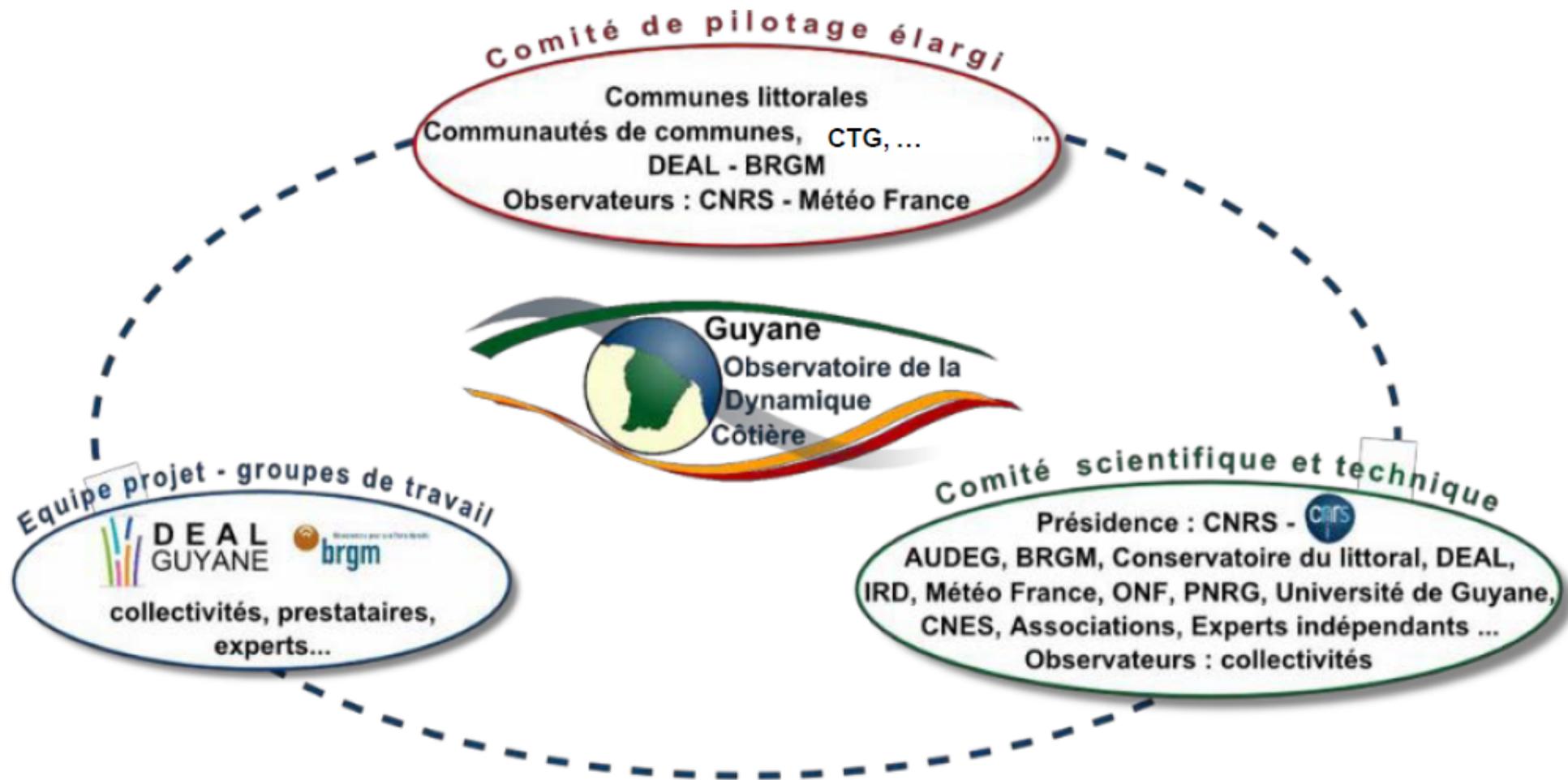
*Plage des Hattes,
Awala-Yalimapo –
ODyC, 2016*

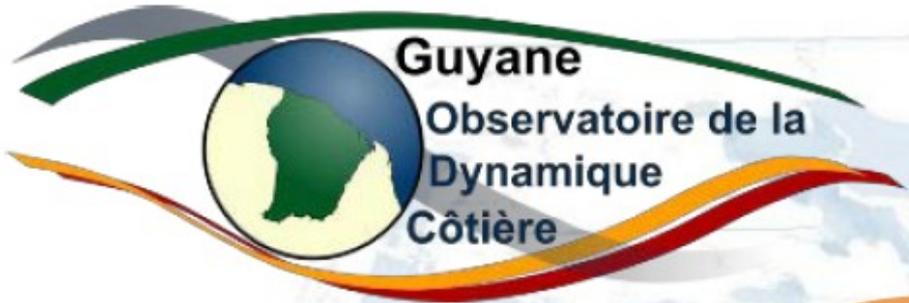
*3^e COPIL de l'ODyC,
juin 2017*



Organisation de l'ODyC

- 3 principales instances de gouvernance





Guyane
Observatoire de la
Dynamique
Côtière

**2. EXEMPLES
D' ACTIONS MISES
EN PLACE**



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GUYANE

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Collecter des données *in situ*

• 4 sites suivis

- Ile de Cayenne
- Kourou
- Awala-Yalimapo
- Macouria

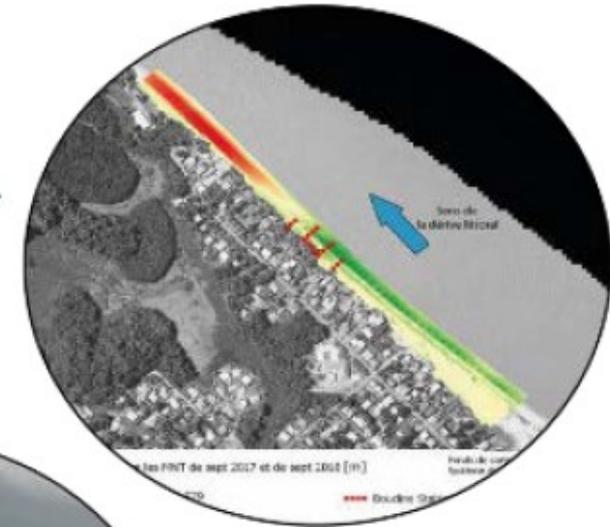
• Méthodes et outils de collecte

- Levés topographique (DGPS)
- Levés bathymétriques
- Sonar à balayage latéral
- Prélèvements sédimentaires
- Photogrammétrie (drone)
- Suivi vidéo (SolarCam)

• 2 campagnes / an minimum

- Saison sèche (oct-nov)
- Saison des pluies (mars-avril)
- Suivis d'évènements exceptionnels

*Evolution sédimentaire
de la plage de
Montjoly – ODyC,
2018*



*Levés bathymétriques
anse de Montabo -
ODyC, 2015*

*Mise à l'eau d'une
bouée houlographe
au large de Cayenne
- ODyC, 2017*



Suivi d'ouvrages de protection contre l'érosion côtière



Un des Stabiplaces de la plage de Montjoly – ODyC, 2018

2016 - ...

Les Stabiplaces® de la plage de Montjoly

2017 - ...

Les Big-Bag de la plage de l'Anse, Kourou



Rechargement de l'ouvrage « cordon sableux » à Kourou – ODyC, 2019

Diffuser et partager l'information : le site internet

- **Informations générales et actualités**

- ≈ 1 article / 10 jours
- Informations sur la dynamique côtière guyanaise

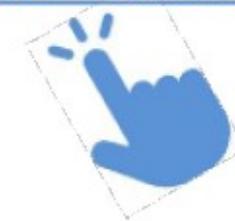
- **Banque de données**

- 303 documents (études, rapports, thèses...)
- Etudes et rapports du BRGM
- Base de données photographiques (en cours)

- **Carte interactive**

- **Espace collaboratif** (en construction)

<http://observatoire-littoral-guyane.fr>



Diffuser et partager l'information

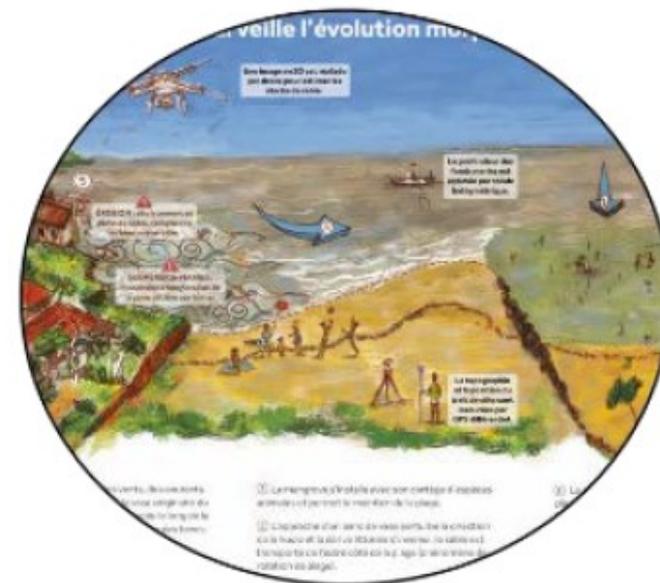


Guide sur les ouvrages côtiers adaptés au littoral guyanais

Appui aux collectivités dans la gestion du trait de côte et des risques naturels littoraux

Vulgarisation scientifique

Intervention auprès de scolaires, animation lors d'évènements grand public, schémas conceptuels...



Outils de communication

Plaquette d'information de l'ODyC, kakémono...



Participation au financement d'études et travaux

- **Pépinière Interdisciplinaire de Guyane (PIG)**

2016 - 2018

Projets VIMOG, DYALOG, MORPHOMAR...

- **Thèse de doctorat de Noélia Abascal-Zorilla, CNRS**

2015 - 2018

Dynamique du système de bancs de vase de Guyane par observation et modélisation hydro-sédimentaire

- **Etude post-doctorale, Météo-France**

2016 - 2019

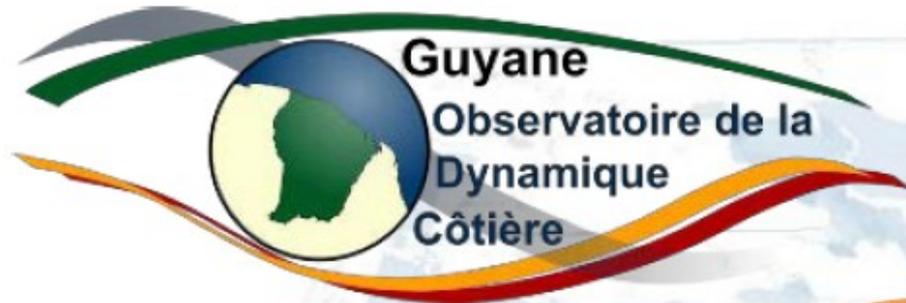
Etude de l'aléa et de la submersion marine en Guyane

- **Projet Interreg GUYACOAST, CNRS**

2019 - ...

Etude transfrontalière de la dynamique des littoraux sous influence amazonienne

...



3. ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'OBSERVATOIRE


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

 Géosciences pour une Terre durable
brgm

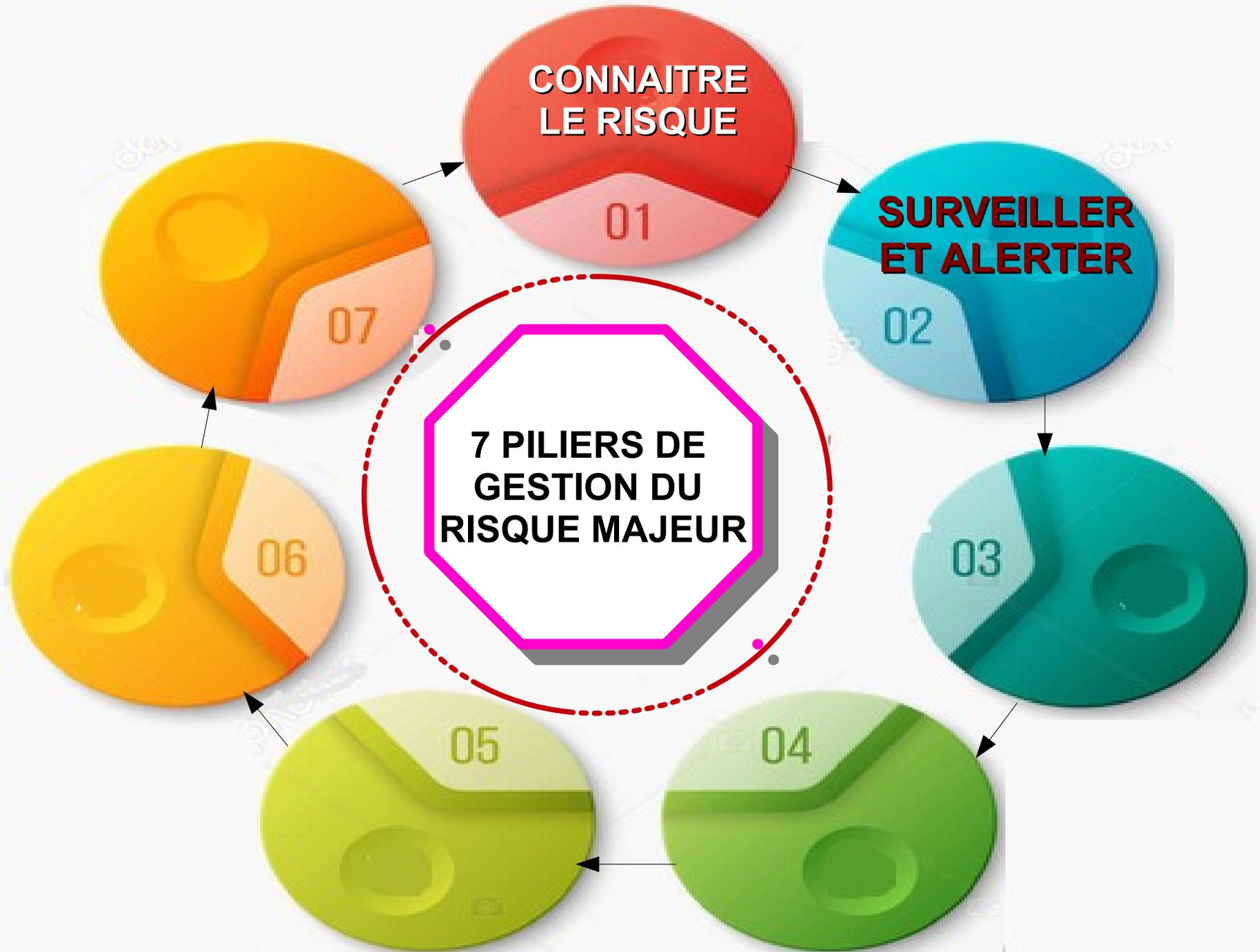
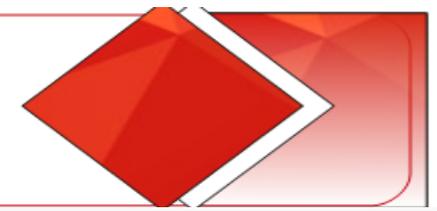
Enjeux et perspectives

- **Pérenniser les partenariats existants et créer de nouveaux**
 - Charte de l'ODyC
 - Lien Recherche, gestionnaires, collectivités...
- **Développer des méthodes de traitement des données innovantes**
 - Suivi vidéo
 - Modélisation
- **Aider à l'aménagement des sites côtiers**
 - Pérenniser les suivis existants
 - Renforcer le rôle d'aide à la décision
 - Prendre en compte la perception des populations
- **Renforcer la visibilité de l'observatoire et être accessible par tous**
 - Outils de vulgarisation et de communication
 - Evènements grand public

An aerial photograph showing a coastline with waves breaking on a sandy beach. To the right of the beach is a dense mangrove forest. Further inland, there are large, flat, water-saturated areas, likely rice fields or salt flats, interspersed with more vegetation. The water is a murky brown color.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

2 – Surveiller et alerter





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

LA CELLULE DE VEILLE HYDROLOGIQUE

CDRNM 2019

SURVEILLANCE DU RISQUE



Exploitation des outils de surveillance :

L'objectif de la surveillance est d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter les populations à temps.

Elle nécessite pour cela l'utilisation de dispositifs d'analyses et de mesures (par exemple les services d'annonce de crue), intégrés dans un système d'alerte des populations.

Les mouvements de terrain de grande ampleur sont également surveillés.

SURVEILLANCE DU RISQUE



Cellule de veille hydrologique - missions :

Quelques jours

24 heures

A court terme
et en temps réel

Prévision



Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 03 et 15h.



Mardi 21 Mai 2019 - 14h53

Centre Météorologique
de GUYANE

	Nord-Ouest 	Nord-Est 	Centre 	Sud 
Fortes pluies et orages				
Mer dangereuse à la côte				
Vents violents				

Bulletins de suivi météo
et informations associées

Avertissement
Pluies Intenses
à l'échelle des **Communes**

Bulletins de suivi Vigicrues



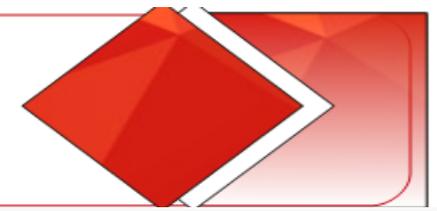
Station hydrométrique

VIGICRUES

Surveillance de
terrain



3 – Culture du risque





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE GUYANE

BILAN DES ACTIONS LIEES A L'INFORMATION PREVENTIVE

*Intervention de Mme Nicaise RENE
Chargée de mission information préventive
DEAL de Guyane*

CDRNM 2019

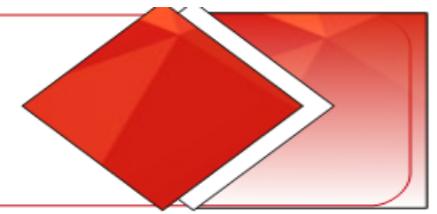


Parce que la gravité du risque est proportionnelle à la vulnérabilité des enjeux, un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces.

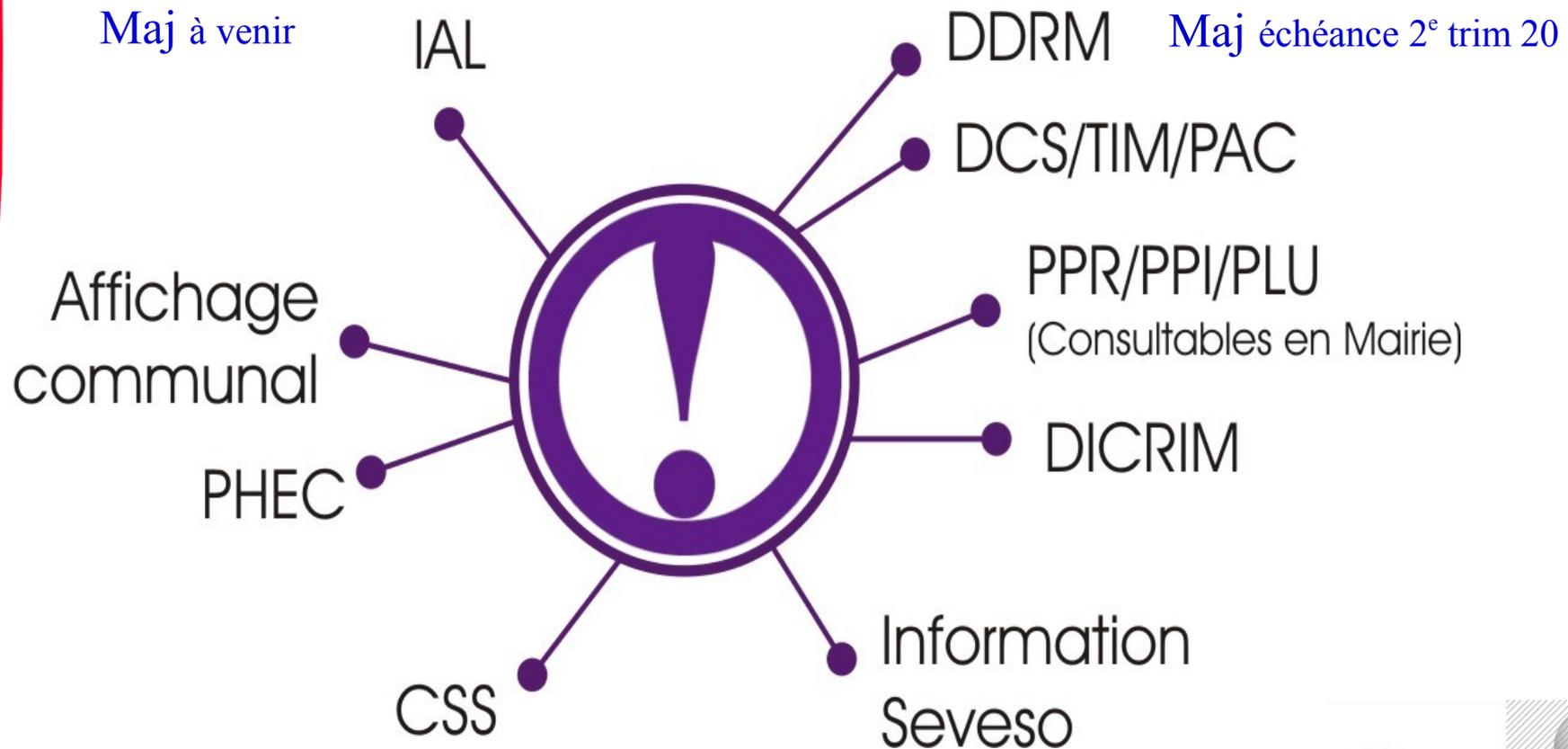
La loi du 22 juillet 1987 a instauré **le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs** auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L125-2 du Code de l'environnement).



INFORMATION PREVENTIVE



L'information préventive, une responsabilité partagée :



Une information spécifique aux risques technologiques est également à disposition des citoyens. Au titre de l'article 13 de la directive « Seveso 2 », les industriels ont l'obligation de réaliser pour les sites industriels à « hauts risques » classés « Seveso avec servitude », une action d'information des populations riveraines. Coordonnée par les services de l'État, cette campagne est entièrement financée par le générateur de risque et renouvelée tous les cinq ans.



INFORMATION PREVENTIVE



Exercice ?

Vous recevez un appel vous informant qu'un mouvement de terrain de grande ampleur vient d'avoir lieu au bourg de Montsinéry-Tonnegrande.

L'individu vous signale qu'il pense qu'il y a beaucoup de victimes dans un état grave.

Formation SDIS Mars 2018



Quelle est votre réaction ? Quel peut être l'utilité du DDRM ?

LES RISQUES MAJEURS EN GUYANE



Formation Ecole Kourou Mai 2018



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GUYANE

Mai 2018

Salon Habitat Juin 2018



Concours Majorisks Juin 2018



INFORMATION PREVENTIVE



Elèves Awala-
Yalimapo
Tambour kali'na





SEMINAIRE ANTILLES- GUYANE

Volet risques naturels

—
12 et 13 novembre 2018

Service : REMD/UERN



Direction de l'Environnement

**Kfé débat sur les
risques majeurs**

INVITATION

Vendredi 12 octobre 2018
de 8h30 à 11h00
Salle Roger Lapiquionne

Présenté par le Service risques, énergies, mines et déchets
(SREMD)

4 -Prise en compte des risques





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

LES PLANS DE PREVENTION

*Intervention de Mme Natacha CHRISTIN
Cheffe de l'unité énergie et risques naturels
DEAL de Guyane*

CDRNM 2019



PRISE EN COMPTE DU RISQUE



Définition et objectifs du PPRN

- ▣ Améliorer la connaissance du risque sur un périmètre donné
- ▣ Améliorer la sécurité des personnes
- ▣ Garantir la limitation des dommages voire leur réduction

Un véritable enjeu en Guyane !

	EPRI 2018 Cours d'eau	EPRI 2018 sub marines
Population (hab)	35 647	15 788
(%)	14,12 %	6,26 %
Emprise des hab de plain- pied (m ²)	1 065 317	607 293
(%)	48,5	47
Bâti	20 %	12 %

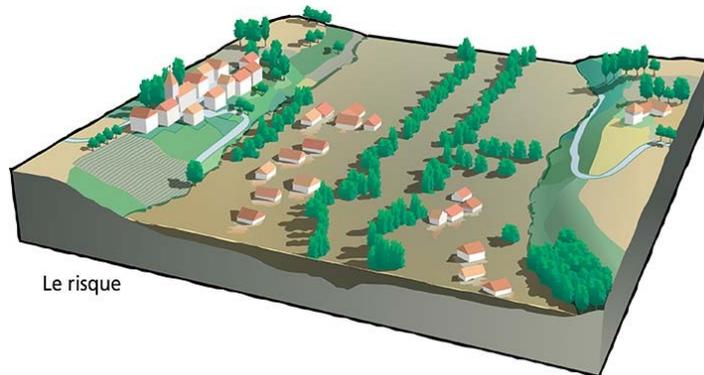
PRISE EN COMPTE DU RISQUE



L'aléa



L'enjeu

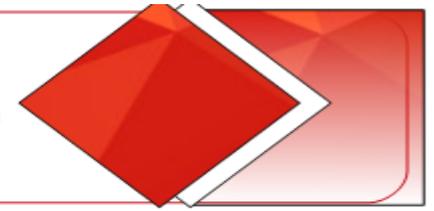


Le risque

Comment ?

- ▣ Par la maîtrise de l'urbanisation en zone à risques
- ▣ & par la prescription de dispositions constructives dans les zones exposées

PRISE EN COMPTE DU RISQUE



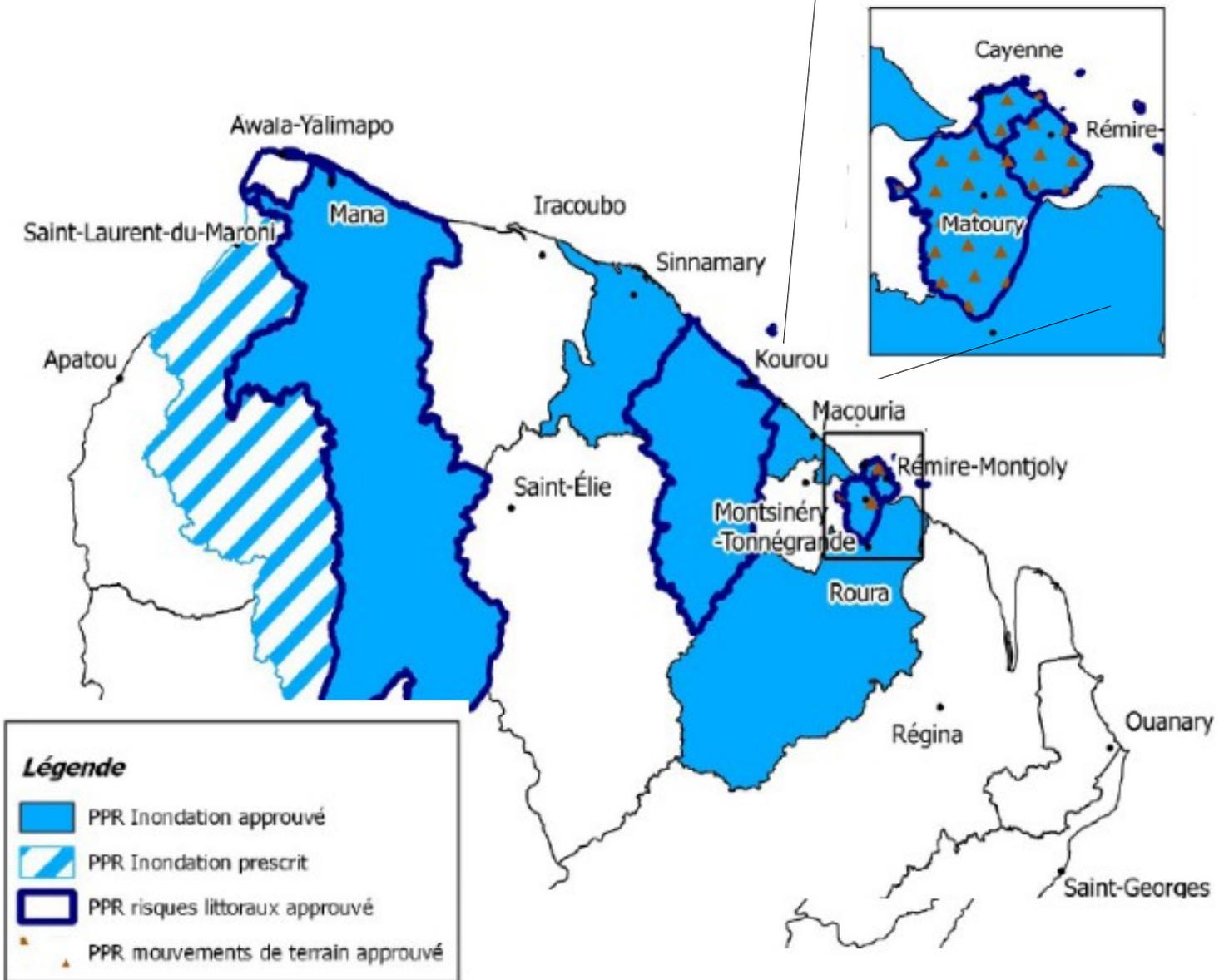
Statut du PPRN

- ▣ **Document réglementaire** qui permet la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement ;
- ▣ Le **PPR s'impose à tous** : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État - notamment lors de la délivrance des actes d'urbanisme ;
- ▣ **Vaut servitude d'utilité publique** : s'impose au POS ou PLU (après annexion au PLU par arrêté du maire).

PRISE EN COMPTE DU RISQUE



Communes couvertes par un PPRN en Guyane



PRISE EN COMPTE DU RISQUE



PPR inondation Saint-Laurent du Maroni

- ▣ Prescrit en 2009.
- ▣ En 2015, la commune de Saint-Laurent du Maroni a acquis un nouveau modèle numérique de terrain (MNT) qui a été utilisé pour produire une nouvelle carte des aléas début 2016.
- ▣ Finalisation de la procédure en 2019



PRISE EN COMPTE DU RISQUE



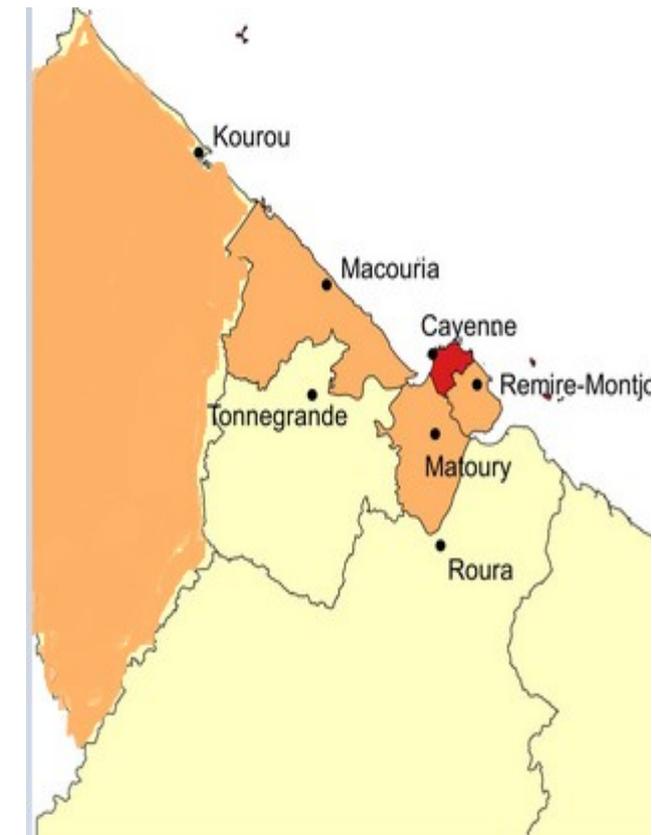
Études préalables en cours

PPR inondation et littoral de l'IDC, Macouria et Kourou

▣ La DEAL a lancé fin 2016 les études préalables à la révision des PPR de l'IDC, Macouria et Kourou, pour les risques d'inondation et les risques littoraux.

▣ Objectifs :

- ▣ Prendre en compte les nouvelles données topographiques
- ▣ Prendre en compte les nouvelles connaissances sur l'aléa
- ▣ Une approche multi-risques
- ▣ Intégrer les conséquences du changement climatique



PRISE EN COMPTE DU RISQUE



Révision des PPR inondation et littoraux de l'IDC, Macouria et Kourou

▣ Cartes d'aléa en cours de finalisation

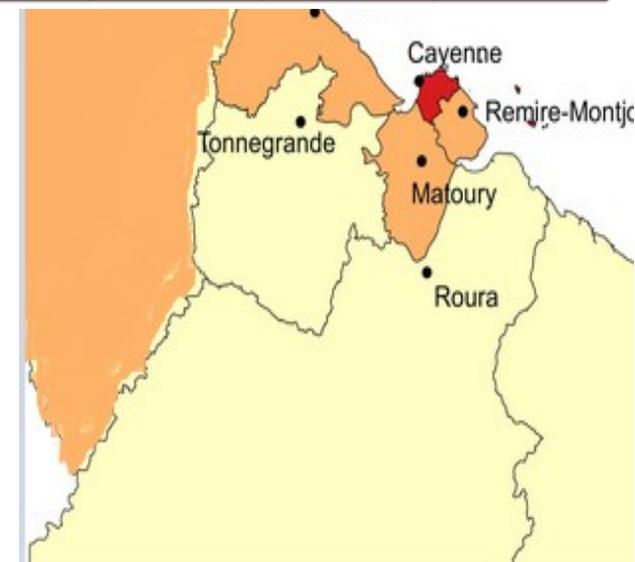
Qualification de l'aléa en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement :

Hauteurs (m) \ Vitesse (m/s)	H < 0,50 m	0,50 m < H < 1 m	H > 1 m
Faible (V < 0,20)	Faible	Moyen	Fort
Moyenne (0,20 < V < 0,50)	Moyen	Moyen	Fort
Forte (V > 0,50)	Fort	Fort	Fort

T100 pluvial ou marin	T100 marin CC				
	Nul	Faible	Moyen	Fort	Très Fort
Nul		I1	I1	I2	I2
Faible	I1	I1	I2	I2	I2
Moyen	I2	I2	I2	I2	I2
Fort	I3	I3	I3	I3	I3
Très Fort	R	R	R	R	R

▣ 1ers croisements réalisés aléas*enjeux pour la production de la carte réglementaire

▣ Une association menée avec les communes à chaque étape



PRISE EN COMPTE DU RISQUE



PPR mouvements de terrain de l'Île de Cayenne

▣ La convention DEAL-BRGM signée fin 2015 a permis un examen des phénomènes de mouvement de terrain sur l'Île de Cayenne : éboulements, chutes de blocs, glissements de faible à moyenne ampleur.

▣ Des compléments (zones de propagation des glissements de grande Ampleur) sont nécessaires avant d'aboutir à la révision de la carte des aléas mouvement de terrain.

Etude en cours (BRGM - convention 2018).

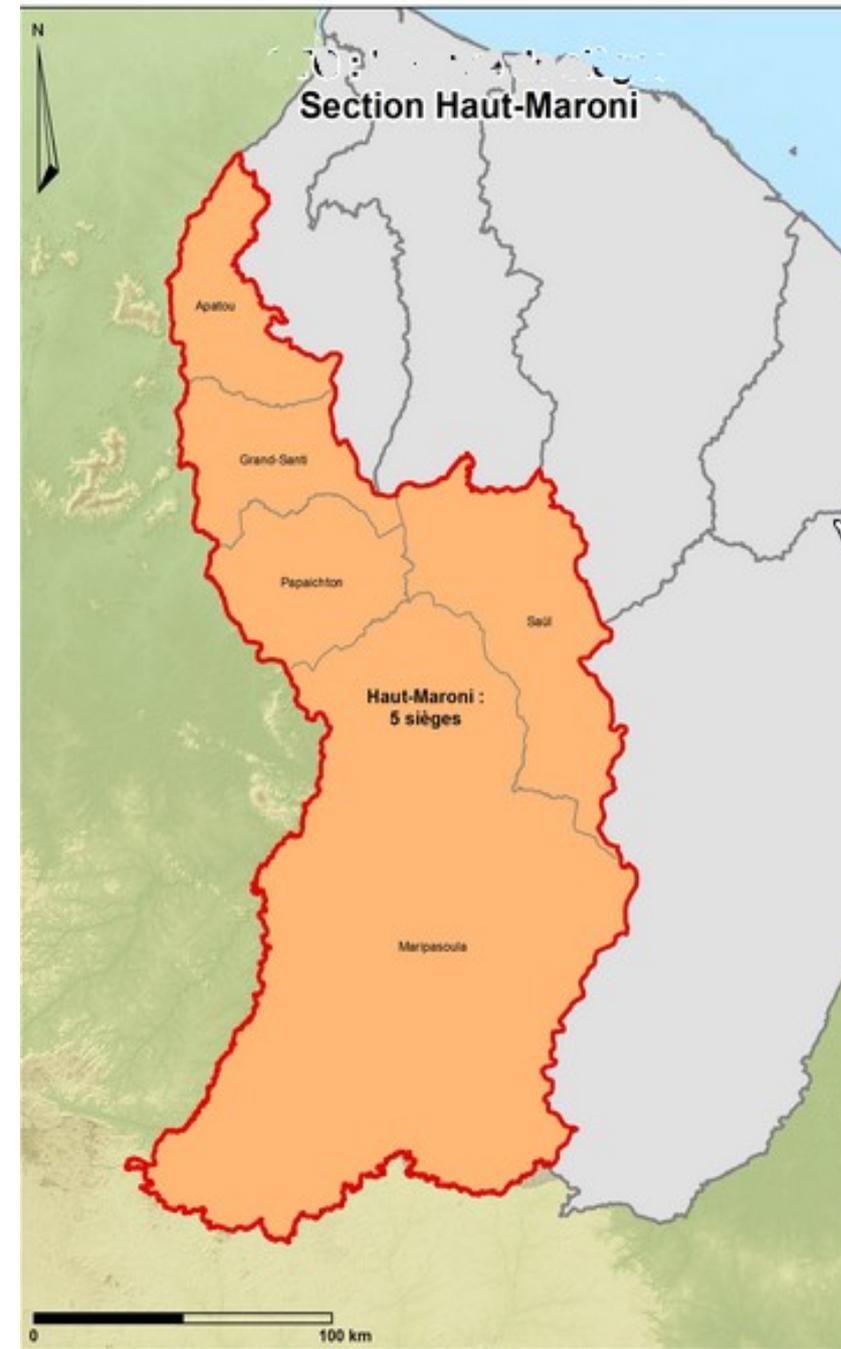


PRISE EN COMPTE DU RISQUE



Communes du Maroni

- ▣ Une visite d'état des lieux s'est déroulée en février 2017 sur les communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi
- ▣ Un marché d'acquisition Lidar est en cours de lancement.
- ▣ À l'issue, des discussions seront engagées avec les municipalités quant à l'opportunité de lancer une démarche PPR.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

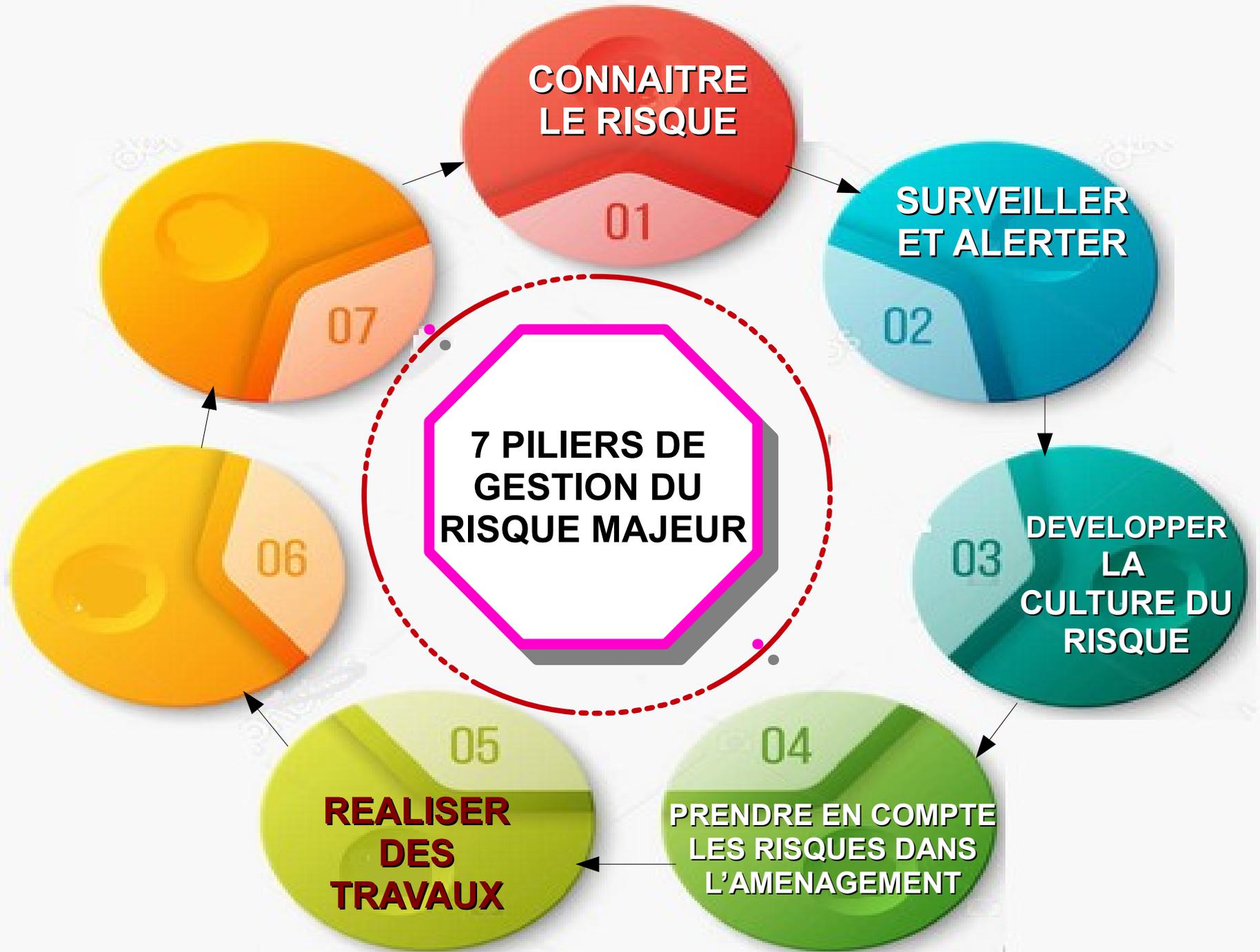
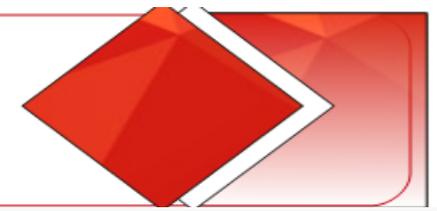
GUYANE

PAUSE



CDRNM 2019

5 – La mitigation





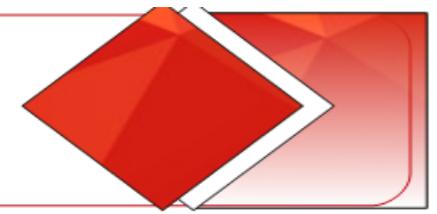
LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

BILAN FPRNM

*Intervention de Mme Nicaise RENE
Chargée de mission information préventive
DEAL de Guyane*

CDRNM 2019

LA MITIGATION

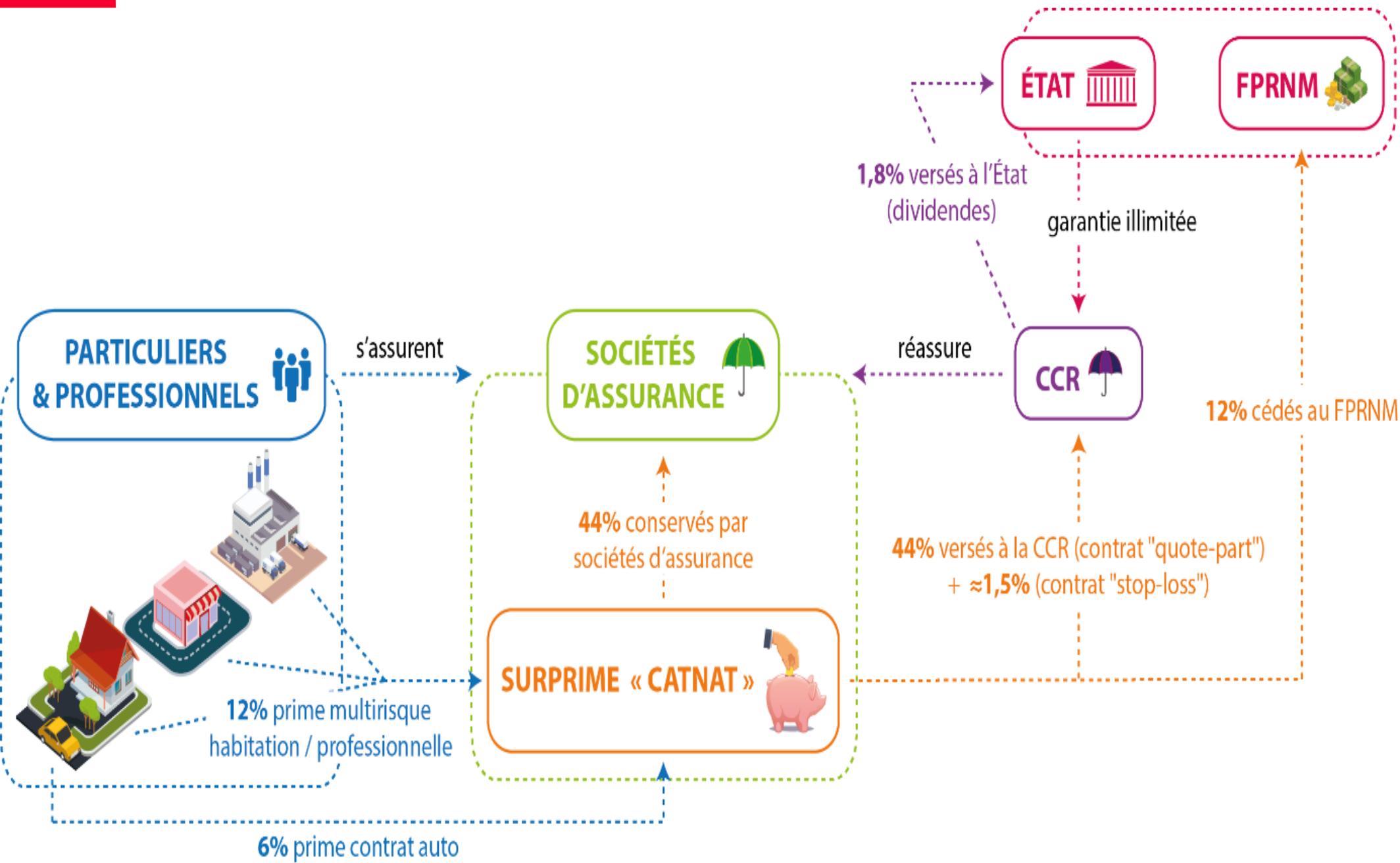


L'objectif de la mitigation est d'atténuer les dommages, en réduisant soit l'intensité de certains aléas (inondations, coulées de boue, avalanches, etc.), soit la vulnérabilité des enjeux.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit Fonds Barnier) permet le financement de travaux ou études ou mise en place d'équipements en vue de la prévention ou la protection face aux risques majeurs.

Il est principalement alimenté par une part des primes pour la couverture du risque de catastrophes naturelles figurant dans les contrats d'assurances.

FPRNM – GRANDES LIGNES



FPRNM – GRANDES LIGNES



Fondement

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Concerne essentiellement le financement d'action de prévention des risques naturels majeurs.

Les financements



POUR QUI ?

Les bénéficiaires



POUR QUOI ?

Les études, travaux et acquisitions subventionnables

Acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel majeur

Acquisition amiable de biens sinistrés par une catastrophe naturelle

Etudes, travaux et équipements de prévention et/ou de protection

Aide aux quartiers d'habitat informel dont frais de démolition

Actions d'information préventive sur les risques majeurs et sur les garanties CatNat

A QUEL NIVEAU DE FINANCEMENT ?

Des taux variables

100 % max

240 000 € par unité foncière max

Entre 25 % et 50 % max

100 % max

100 % max

A QUELLES CONDITIONS ?

Selon la nature des risques



***Un risque naturel majeur** est lié à un phénomène d'origine naturelle dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et/ou dépasser les capacités de réaction de la société.*

Mouvements de terrain ; crues torrentielles ou à montée rapide.

- Menace grave pour les vies humaines ;

- Indemnités d'acquisition du bien inférieures au coût moyen de sauvegarde et de protection des populations ;

- Biens couverts par un contrat d'assurance "multirisques habitation" incluant la garantie contre les effets des catastrophes naturelles.

Tout risque susceptible de provoquer un sinistre pouvant faire l'objet d'une déclaration de l'état de catastrophe naturelle.

- Biens couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et leurs terrains d'assiette (notamment pour les entreprises de moins de 20 salariés) ;

- Biens sinistrés à plus de la moitié de leur valeur initiale hors risque et indemnisés au titre de la garantie catastrophe naturelle.

Tout risque naturel Majeur.

- Collectivités couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé (ou tout autre document valant Plan de Prévention des Risques(PPRN)) ;

Tout risque.

- Biens situés dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) ou à Saint-Martin.

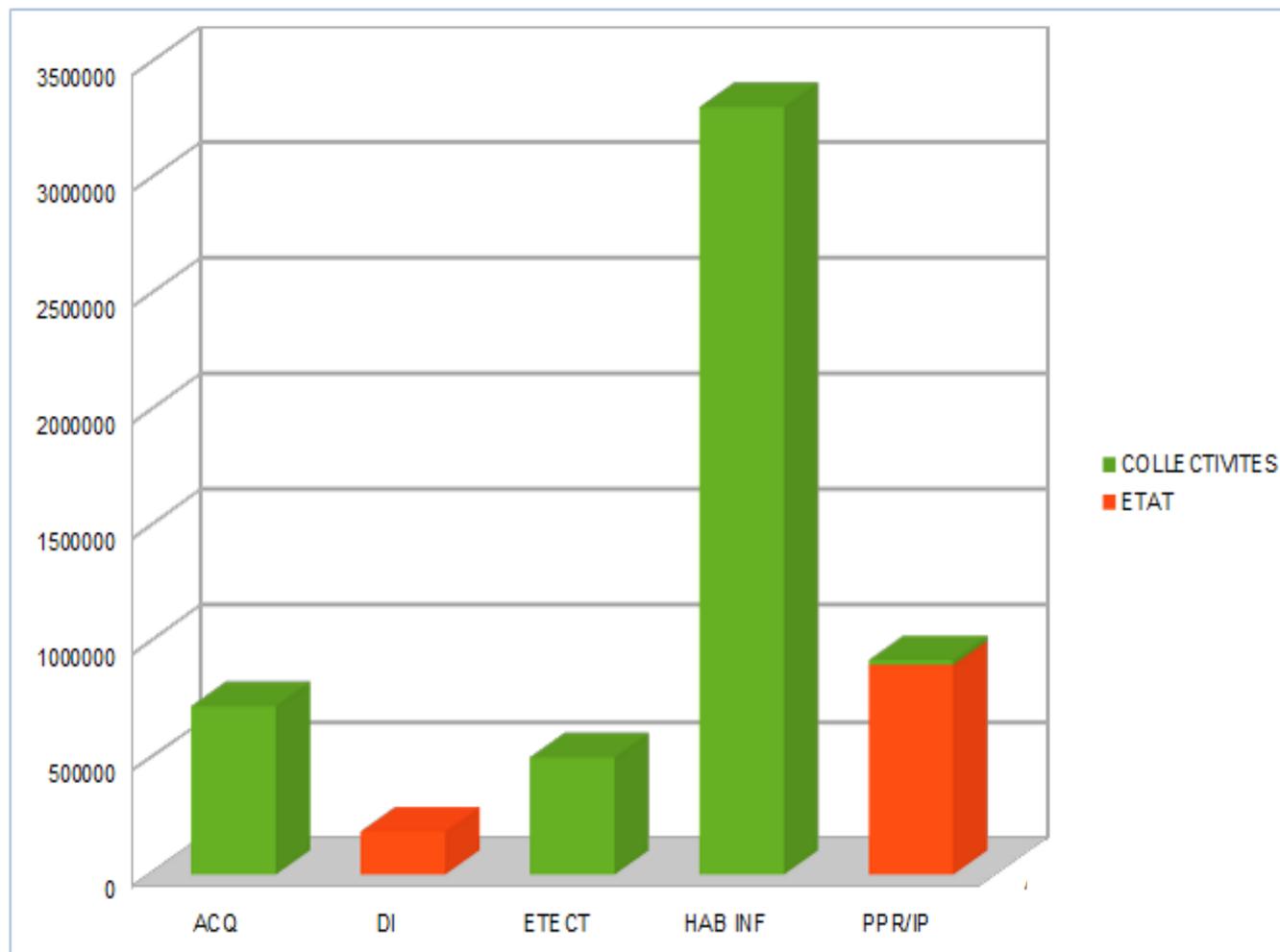
- Local à usage d'habitation édifié sans droit ni titre constituant une résidence principale.

- Bien situé dans une zone exposée à un risque naturel prévisible menaçant gravement les vies humaines.



FPRNM – DONNEES GUYANE

Les mesures sollicitées de 2009 à 2018



Légende des délégations par mesure :

ACQ --> Acquisition amiable

DI --> Directive Inondation

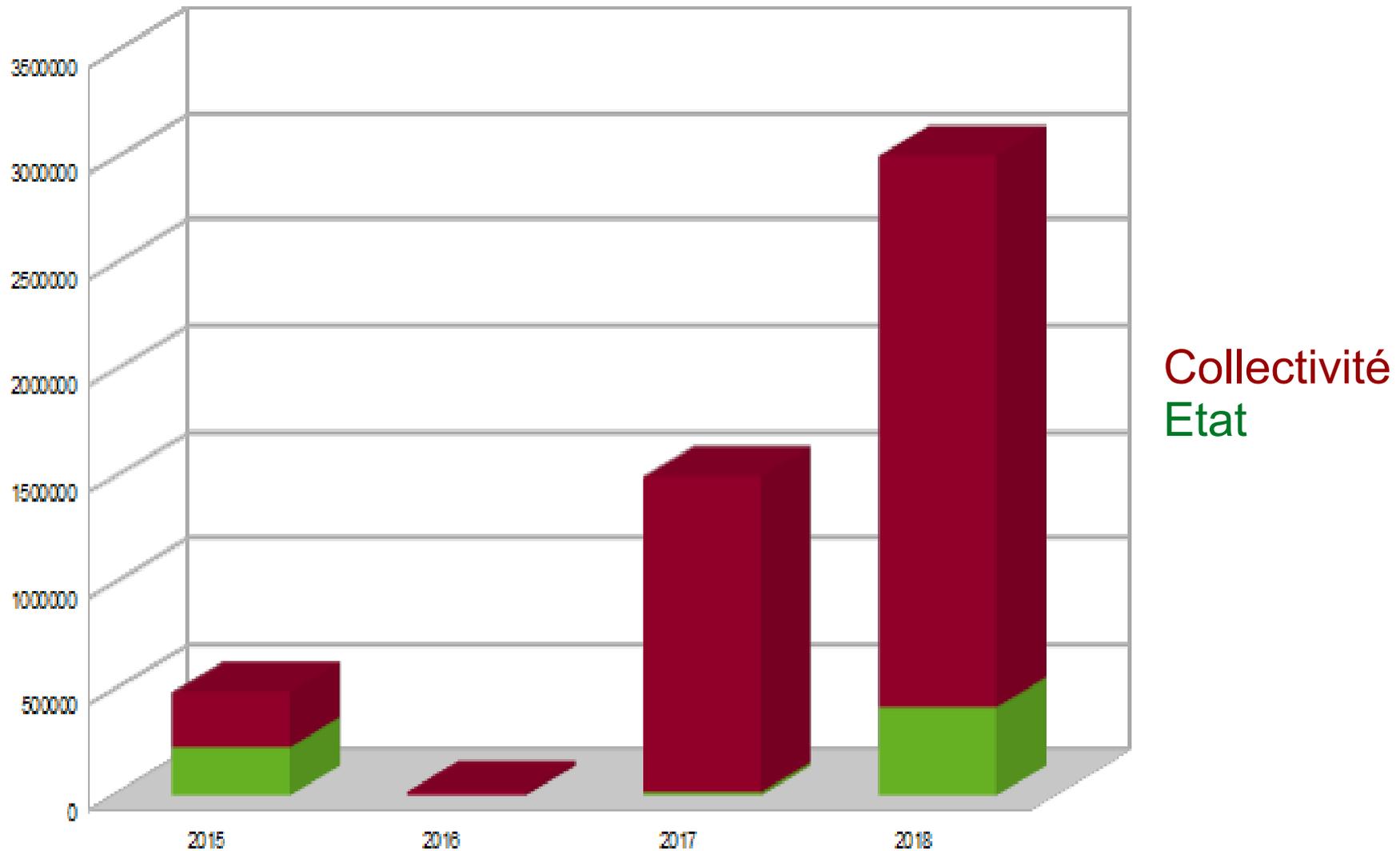
ETECT --> Etudes et travaux collectivités

PPR / IP --> Plan de prévention de risques et information préventive

HAB INF--> habitat informel



Délégations de 2015 à 2018



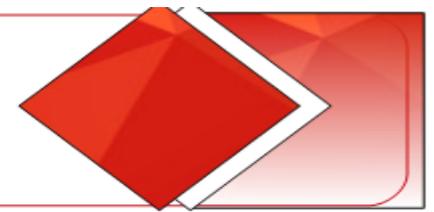
En 2018, 3 012 802 € ont été délégués à la Guyane.

FPRNM – OPERATIONS A VENIR



Maître d'ouvrage	Intitulé précis de l'opération (dont numéros d'actions pour les PAPI/PSR)	Montant de l'opération	Montant FPRNM	Taux
ETAT	INFORMATION PREVENTIVE – Actions de sensibilisation sur le risque majeur sur tout le territoire (écoles, bailleurs, population...)	15 000 €	15 000 €	100%
CTG	Travaux de prévention du risque mouvement de terrain sur le mont Lucas à Cayenne	2 031 989 €	1 015 995 €	50%

FPRNM – OPERATIONS EN COURS



Détail opération	Porteur projet	Montants délégués initialement	Somme disponible
1 – Cartographie TRI – IDC			
Cartographie des zones inondables	ETAT	183 999	14 096,67
2 – Plan de prévention des risques et information préventive			
Révision des PPRI et L de l'IDC Kourou Maccouria	ETAT	327 172	191 206
Montage du PPRI de Saint Laurent du Maroni	ETAT	28 000	12 850
Information préventive	CACL	36 500	20 808
Lidar Maroni	ETAT	400 000	400 000

FPRNM – OPERATIONS EN COURS



Détail opération	Porteur projet	Montants délégués initialement	Somme disponible
3 – Acquisitions biens – Démolition – Expropriation			
Mont Baduel – opération d'évacuation de familles (acquisition de biens menacés, démolition, évacuation et relogement..)	MAIRIE CAYENNE	3 064 000	855 353
Mont Baduel – opération d'évacuation de familles (acquisition de biens menacés, démolition, évacuation et relogement..)	MAIRIE CAYENNE	725 000	725 000

4 – Travaux et équipements de protection et/ou de prévention			
Travaux de protection du littoral dans l'anse Montjoly-Montravel	MAIRIE REMIRE MONTJOLY	198 000	42 242
Mont Baduel – Réhabilitation du mont	MAIRIE CAYENNE	72 500	72 500
Travaux d'urgence sur le canal de la Crique Fouillée	CACL	200 000	55 340
Études hydrauliques sur le bassin versant du Maroni	MAIRIE SLM – EPAG	32 500	32 500
			2 421 895



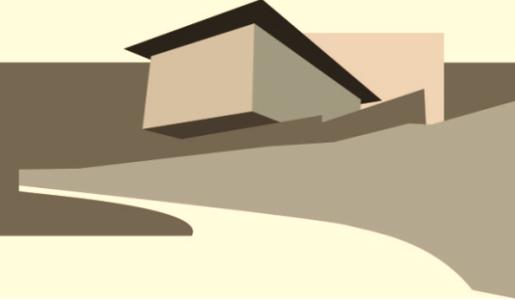
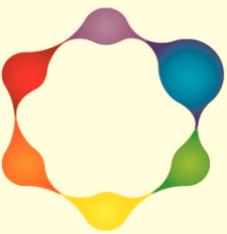
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

1e PAPI DE GUYANE

*Intervention de Mme Carole SEJOURNE
Cheffe de projet Hydraulique Pluviale
GEMAPI*

CDRNM 2019



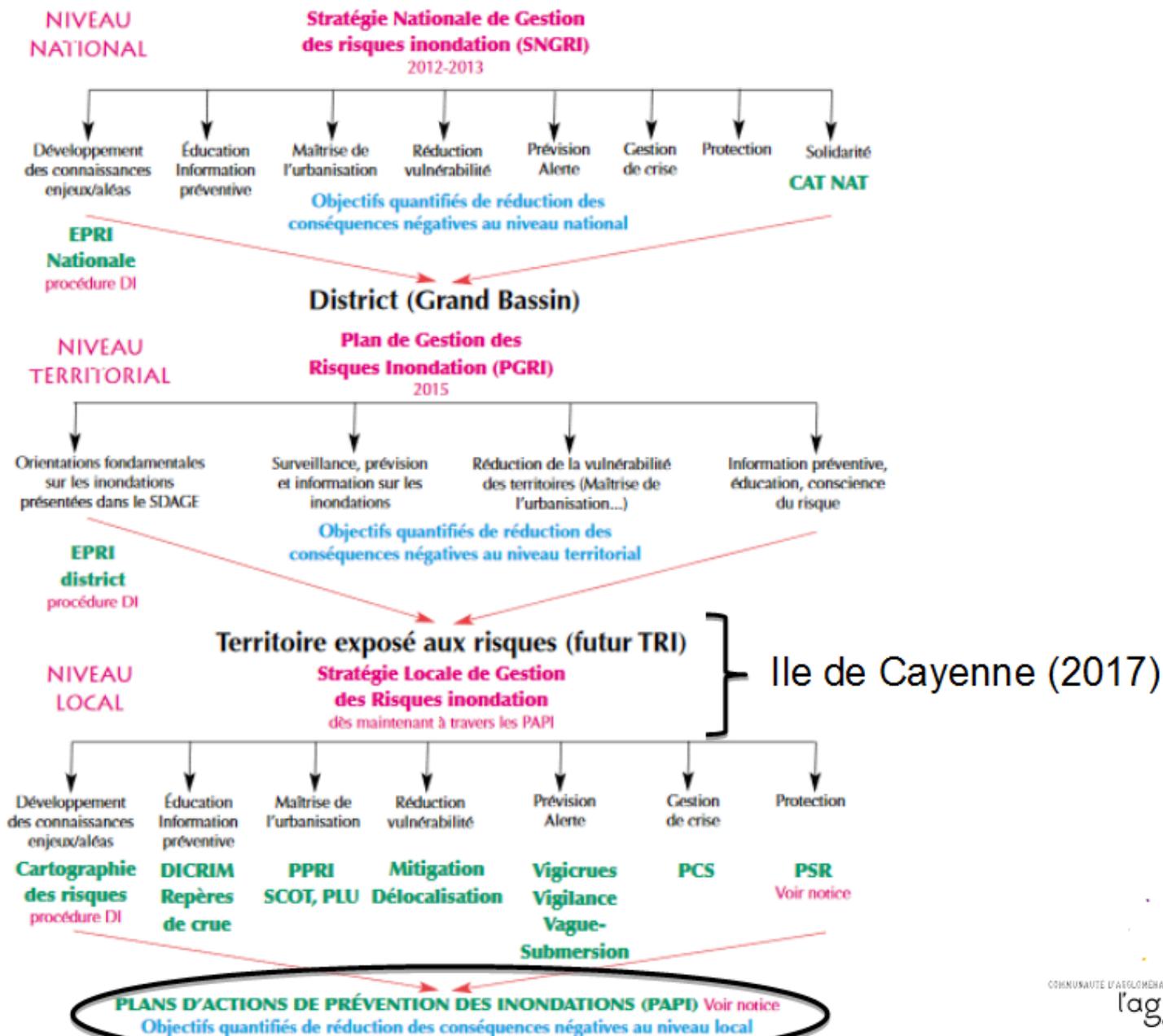


**ELABORATION DU PAPI D'INTENTION DES
ZONES À RISQUES D'INONDATION DE LA
CACL**

**PROGRAMME
D'ACTION DE
PRÉVENTION DES
INONDATIONS**

POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

- LÉGENDE**
- Niveau d'intervention
 - Démarches
 - Outils existants, Procédures, Plans d'actions



PRÉSENTATION du PAPI

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Programme porté par une collectivité locale contractualisé avec l'Etat (« labellisation »)

- ✓ Gestion globale des risques d'inondations
- ✓ Zone de risque cohérente (amont/aval)
- ✓ Réduction des risques (prévention – prévision)
- ✓ Réduction des impacts (protection)

PAPI DE LA CACL

- Communauté d'Agglomération compétente en matière de prévention des inondations (GEMAPI – transfert compétence gestion eaux pluviales urbaines)
- Concernée par un TRI (Territoire à Risques Importants d'inondations)
- Zone concernée : étendue par rapport au TRI = zones à risques d'inondation

PRÉSENTATION du PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

→ Prise en compte globale de la gestion des risques d'inondations

CONNAITRE - COMMUNIQUER

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

SURVEILLER – ALERTER

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

REDUIRE LA VULNERABILITE EN CAS D'INONDATION

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

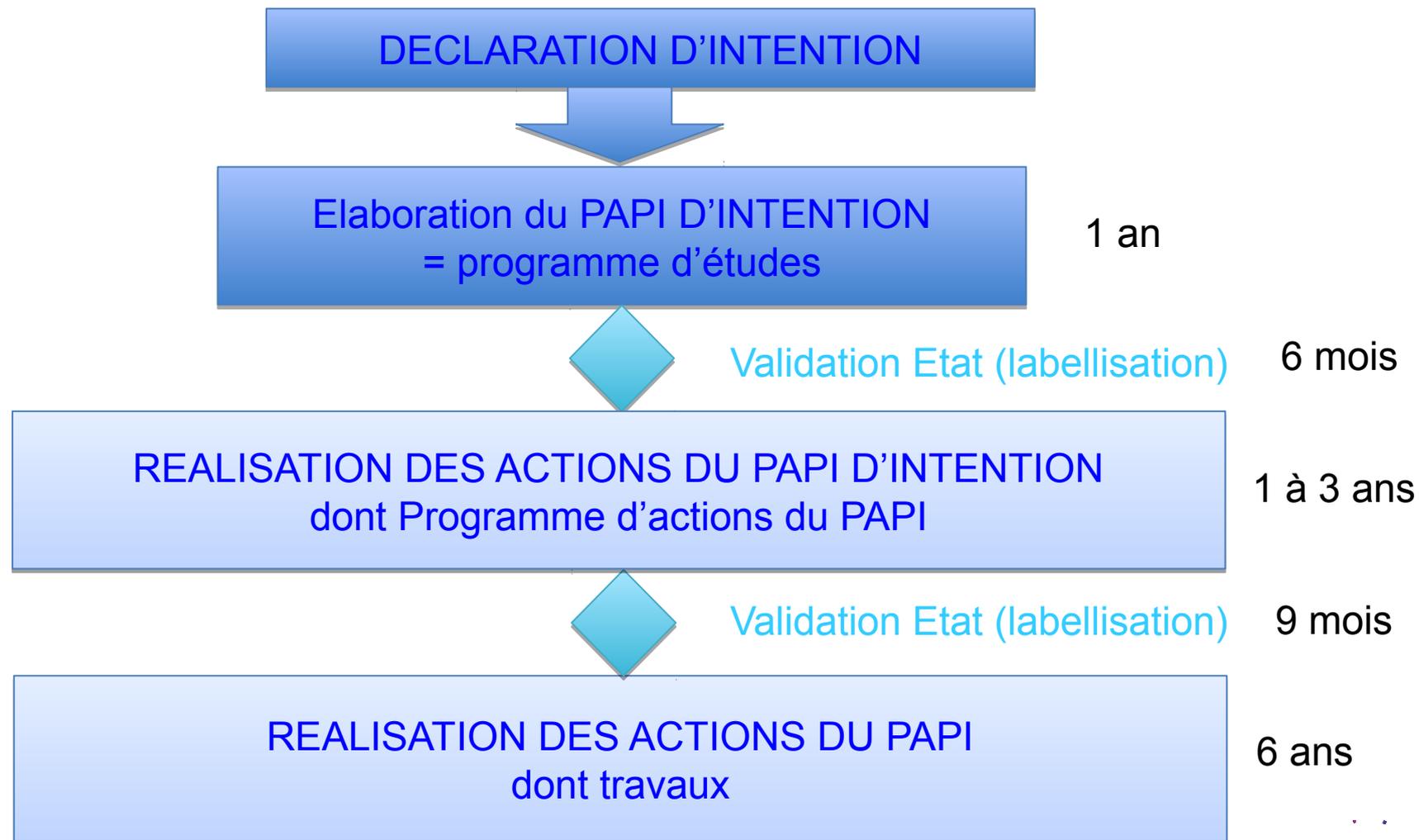
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

PROTEGER

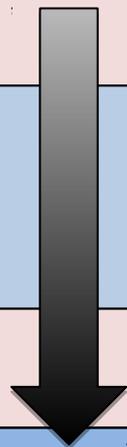
Axe 6 : Ralentissement des écoulements / transparence hydraulique

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

REALISATION du PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



Réalisation et avancement du PAPI de la CACL

Réalisation du dossier de PAPI d'intention 	<i>Délibération CACL</i>	1 ^{er} oct 2018
	<i>Déclaration d'intention à la Préfecture</i>	31 oct 2018
	Consultation des Parties Prenantes	Réalisé
	Rédaction du PAPI d'intention	Réalisé
	Validation du programme d'action et du plan de financement	En cours
Labellisation du PAPI d'intention par l'Etat	Instruction Convention	
Réalisation du programme d'action du PAPI d'intention		
Réalisation du dossier PAPI		
Labellisation du PAPI d'intention par l'Etat	Instruction Convention	
Mise en œuvre du PAPI		

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PAPI D'INTENTION

- ✓ Inventaire et analyse des données disponibles

ENVIRONNEMENT

Topographie
Statistiques pluviométriques
Réseaux naturels et artificiels
Niveaux d'eau aval
Fonctionnement hydrologique

INONDATIONS CONNUES

Niveaux plus hautes Eaux
Dates / lieux
Intensité/durée pluie
Arrêtés catastrophes nat.

CARTES DES ALÉAS ET ENJEUX

Atlas zones inondables
PPRi
Cartes du TRI
Analyse des méthodes/résultats
Localisation/sensibilité des activités, logements, ERP, réseaux

PHENOMENES EN JEUX

Envasement et prolifération de la végétation
Présence d'ouvrages de protection (digues, écluse)
Obstacles aux écoulements (ouvrages sous-dimensionnés, remblais)

DISPOSITIFS DE PREVISION ET ALERTE

Vigicrues, bulletin Météo France...
Dispositifs d'alerte de la population

PRISE EN COMPTE DE LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION DANS L'URBANISME

Préservation de la transparence hydraulique (écoulements amont-aval)
Préservation des capacités de stockage en cas d'inondation
Non-aggravation des débits en aval

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PAPI D'INTENTION

✓ Rencontre avec les intervenants

ETAT

- Stratégie nationale et locale
- Élaboration des PPR
- Prévion des crues (CVH)
- Gestion de crise (intercommunale) - **EMIZ**

MAIRES (COMMUNE)

- Information (DICRIM, repères de crues)
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Gestion de crise

SDIS : Gestion de crise (protection des personnes)

METEO France

vigilance pluie
Statistiques pluviométriques

ORGANISMES DE RECHERCHE

Observatoire de la Dynamique Côtière
CNRS

OFFICE DE L'EAU

Connaissance et suivi de la ressource
Appui à la gestion des milieux aquatiques

Gestionnaire enjeux

ORANGE/EDF
Rectorat
CCIG

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PAPI D'INTENTION

- ✓ Rédaction du diagnostic
- ✓ Elaboration du programme d'actions

PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI D' INTENTION

AXE	Action	Maître d'ouvrage
0	Animation du PAPI	CACL
1	Calcul des durée retour pluies pour une période de 20 à 50 ans	CACL
1	Mise en œuvre du service APIC (avertissement pluies intenses) pour les communes de la CACL	Météo France
1	Automatisation des 6 stations météo (prévue en 2020)	Météo France
1	Etude préalable à la mise en place de Programme de recherche sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides littorales	OEG-Université-IRD
1	Equipements de mesures de débits de crue de petits bassins versants type (6 stations) et moyens cours d'eau (3 stations) et hauteurs d'eau (10 stations) dans les marais et exploitation	CACL
1	Remise en service du marégraphe de Dégrad des Cannes	ETAT
1	Cartographie aléa : Macouria , Ile de Cayenne (mise à jour PPRi)	ETAT
1	Cartographie aléas zones urbaines, TRH et zones à urbaniser de Roura et Montsinéry-Tonnégrande	ETAT
1	Cartographie des enjeux : routes inondés, ERP + accès et sécurisation	ETAT/CACL
1	Enquête enjeux hors zone urbaine	CACL
1	Etude hydraulique facteurs inondations exceptionnelles (y compris submersion marine), Etude des scénarios, validation de la stratégie partagée élaboration du programme d'action du PAPI, analyse multi-critères	CACL

Réalisation du PAPI d'intention des zones à risques d'inondation de la CACL

AXE Action	Maître d'ouvrage
1 Formation des élus et ST communes et CACL aux risques inondation et à la gestion de crise	CACL
1 Etude pour la création de repères de crues	CACL
1 Assistance aux communes pour la pérennisation de connaissance des Plus Hautes Eaux Connues	
1 Etude du fonctionnement des bassins de rétention	DEAL
1 Campagne de communication auprès du grand public	CACL
1 Sensibilisation des scolaires aux inondations (prévention, crise, mécanismes physiques)	DEAL
2 Etude pour la création d'une vigilance inondation	CACL ou DEAL CVH
3 Etude besoins équipements SDIS	SDIS
3 Etude pour la sécurisation et accessibilité ou transfert du SDIS (inondable)	SDIS
3 Etude de définition d'un système d'alerte population	CACL
3 Former la CCI/CMA à la réalisation de plan de continuité d'activité	DEAL
3 Accompagner les établissements scolaires situés en zone inondable à la réalisation de leur PPMS	Rectorat/DEAL

Réalisation du PAPI d'intention des zones à risques d'inondation de la CACL

AXE	Action	Maître d'ouvrage
4	Mise à jour des règlements de PPR inondation (transparence et cohérence hydraulique, prise en compte des aménagements hydrau.)	ETAT
4	Plaquette information aménageurs/notaires/agriculteurs risques d'inondations - servitudes écoulement pluvial + diffusion	CACL
4	Analyse des aménagements innovants en zone inondable et étude exemplaires d'aménagement en zone inondable	DEAL/EPFA
4	Etablissement d'un zonage pluvial définissant des prescriptions pour limiter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux.	CACL (en cours)
5	Diagnostic de vulnérabilité du réseau électrique	EDF
5	étude sur la sécurisation ou le transfert du centre de traitement d'alerte et CODIS de Cogneau-Larivot	SDIS/CTG
5	inventaire des habitations situées dans des zones à risque et étude de faisabilité socio-économique de leur acquisition pour destruction	
6	Etude de définition des travaux à entreprendre pour la suppression des points noirs hydrauliques, recalibrage... = SDGEP en cours	CACL (en cours)
6	Etude R/D restauration des berges des cours d'eau	BRGM/ARTELIA
6	Etude amélioration des écoulements dans les canaux/cours d'eau	CACL
7	Etude de définition des travaux à entreprendre pour le confortement du système d'endiguement Laussat	CACL
7	Réaliser une étude de danger et définir le niveau de protection de l'écluse Laussat et de son système d'endiguement	CACL

VALIDATION DU PROGRAMME ET DE SON FINANCEMENT

- ✓ Courrier d'engagement des maîtres d'ouvrage et des financeurs

Coût total évalué à : 1,73 millions d'euros

Financement FPRNM : 50%

- ✓ Organisation d'un comité de pilotage
- ✓ Dépôt à la DEAL pour labellisation

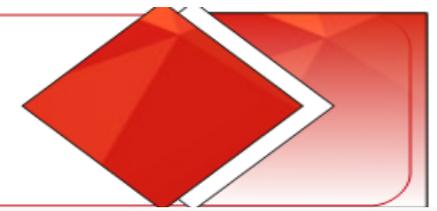
1e PAPI DE GUYANE



Observations et commentaires sur le PAPI

Questions

6 – Préparer, gérer la crise





LA PROTECTION DE LA POPULATION (ECHELLE COMMUNALE)

PCS - DICRIM

*Intervention de
Mme Stéphanie GIRY-LATERRIERE
Cheffe du bureau de la protection civile
et de défense civile*

CDRNM 2019

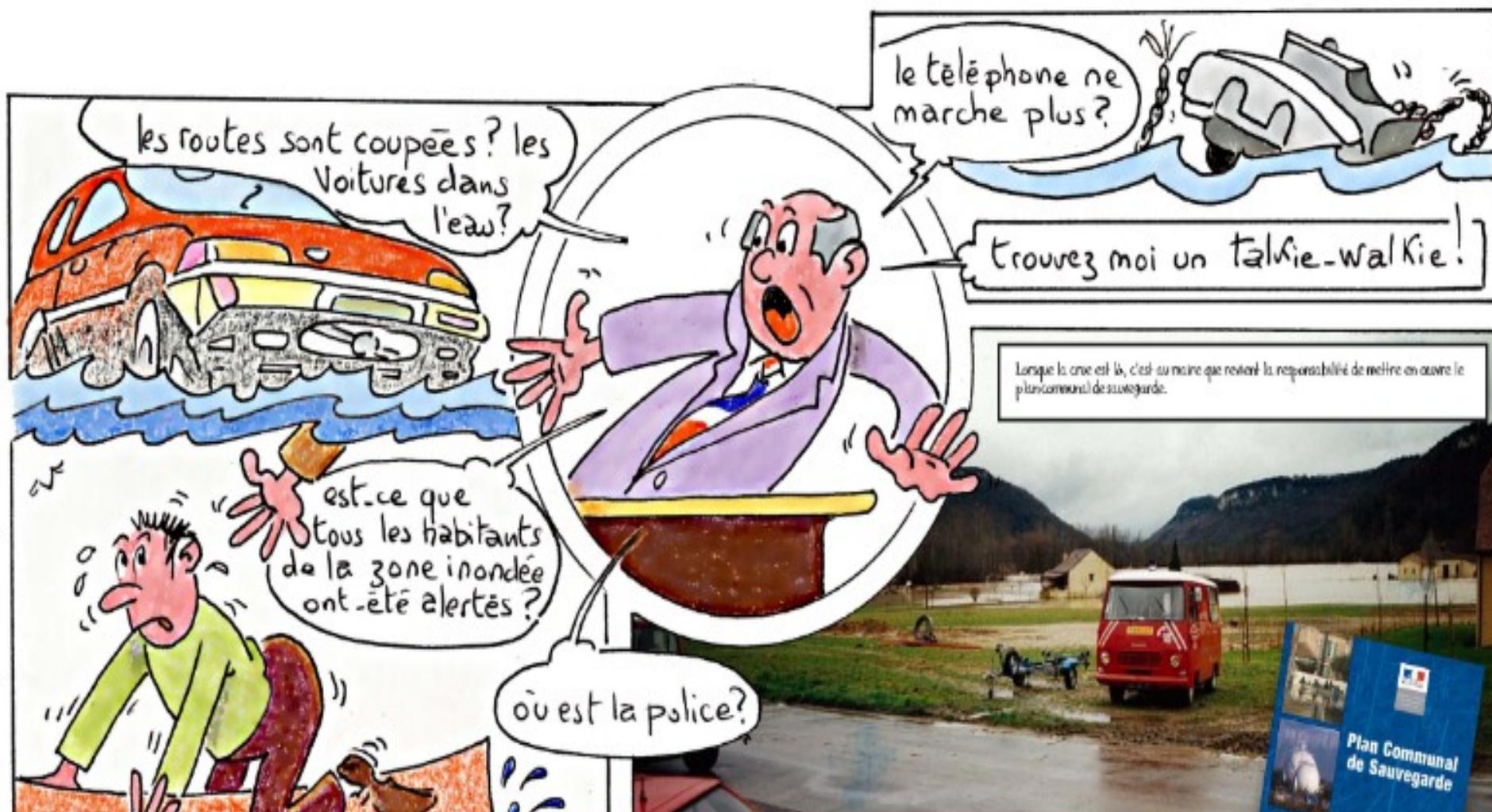


PREPARER, GERER LA CRISE

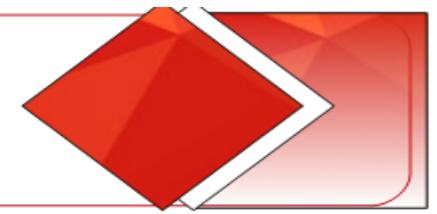


Cadre réglementaire (L.2212-2 du CGCT)

Dans le cadre de son pouvoir de police, le Maire a pour mission de prévenir et de faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux et de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.



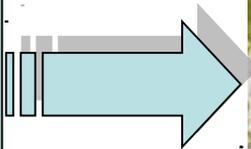
PREPARER, GERER LA CRISE



Permet de disposer d'une **organisation** qui donne les moyens aux responsables de faire face aux **événements inhabituels** ayant des répercussions sur la commune.

Outil de gestion d'événement de sécurité civile et de sécurité publique

Créé par la loi de modernisation de la sécurité civile 13 août 2004
(décret 13 septembre 2005)



Le PCS est **obligatoire** dans les communes couvertes par un Plan de Prévention du Risque (PPR) approuvé ou par un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

PREPARER, GERER LA CRISE



Mission d'appui aux communes

Accompagnement au fil de l'élaboration par les services de l'État (EMIZ – SDIS – DEAL)

1. Réunion d'information avec les élus
2. Accompagnement pour la rédaction des DICRIM et PCS
3. Relecture des projets de document avant finalisation
4. Proposition d'assistance pour mise en œuvre d'exercices communaux

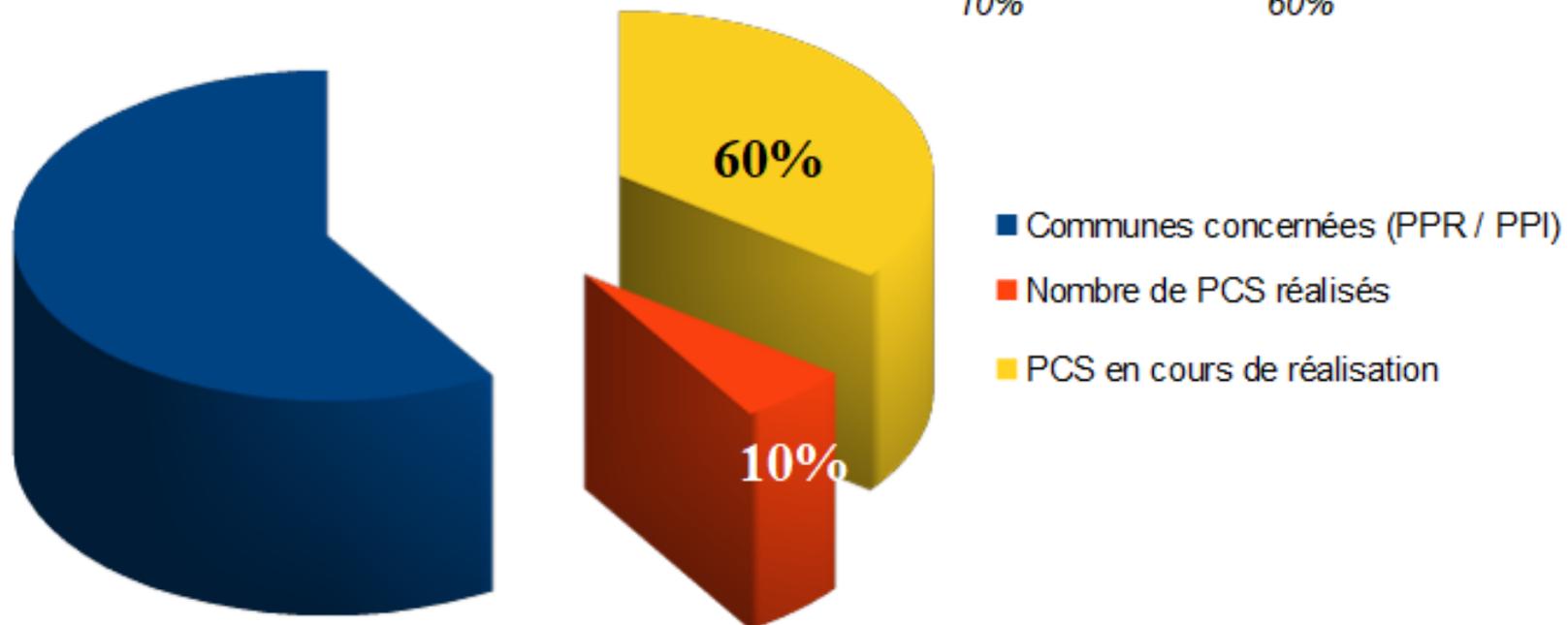


PCS EN GUYANE : ETAT DES LIEUX



Communes concernées (PPR / PPI)	Nombre de PCS réalisés	PCS en cours de réalisation
10	1	6
	- Sinnamary	- Cayenne - Macouria - Matoury - Montsinery - Rémire-Montjoly - Roura

10% 60%



Objectif : Finaliser les PCS en cours à échéance 2020

2^e PCS de GUYANE



COMMUNE DE ROURA

**La Guyane
dispose de
son 2^e PCS**

**Félicitations
à la
commune de
ROURA**

**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**



Juillet 2019



LA PROTECTION DE LA POPULATION (GRANDES MANIFESTATIONS)

*Intervention de
Mme Stéphanie GIRY-LATERRIERE
Cheffe du bureau de la protection civile
et de défense civile*

CDRNM 2019

La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

GRANDS RASSEMBLEMENTS



La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

Grands rassemblements – Démarches administratives

- Organisateur ⇒ Mairie ⇒ Préfecture/Sous-préfecture
- Délai min. de remise du dossier : 2 mois
- Mise en place d'un groupe de travail
- Saisine des sous-commissions pour avis
- Autorisation du Maire



Groupe de travail

- Organisateur/municipalité/services de l'État
- Compétences :
 - Accessibilité
 - Dispositifs de sécurité
 - Dispositifs de sûreté



La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

Grands rassemblements – Bilan 2018-2019

- Environ 10 grands rassemblements par an sur la Guyane chaque année
- Entre 1500 à 15 000 personnes
- Retex



Enjeux

- ANTICIPATION
- CONCERTATION



La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

Grands rassemblements – perspectives 2019/2020

- Simplification des démarches : refonte du formulaire de déclaration d'un grand rassemblement
- Sensibilisation des organisateurs privés en amont : actions spécifiques notamment sur le Carnaval
- Accompagnement des municipalités dans la constitution des dossiers de Grands rassemblements



Pour toute demande d'information :
emzd@guyane.pref.gouv.fr

La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

MANIFESTATIONS SPORTIVES



La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

Manifestations sportives – Evolutions règlementaires

- Simplification des démarches administratives pour les administrés :
 - Généralisation du régime de la déclaration préalable. Seules certaines manifestations motorisées restent soumises à autorisation ;
 - Transfert de compétence aux municipalités pour les manifestations se déroulant sur leur commune.



Diversité des acteurs

- Municipalités
- Préfecture & Sous-préfecture
- Services de l'État : DJSCS, SDIS
- DDSP/COMGEND
- Gestionnaire de la voirie : Mairies, CTG, DEAL
- Manifestations spécifiques : DEAL et DM/AEM



La prévention : les grands rassemblements et les manifestations sportives

Bilan 2018-2019

- Environ 80 manifestations sportives traitées en 2018 sur la Guyane
- Difficultés d'instruction des dossiers => non-respect des délais de dépôt. Rappel : **2 mois avant**
- Impératif de sécurité = l'entretien des routes => ANTICIPATION.



Perspectives

- Accompagnement des municipalités
- Concertation avancée entre services de l'État pour l'instruction des manifestations sportives d'ampleur





LA SURETE DANS LES ECOLES DE GUYANE

PPMS

Interventions de :

*M. Louis-Felix WILLIAM
Directeur de Cabinet du Recteur*

*M. DELDY
Conseiller Technique Sécurité
Responsable des EMS
Rectorat de Guyane*

CDRNM 2019

PREPARER, GERER LA CRISE



Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Les Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) doivent permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Textes de référence:

PPMS risques majeurs :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837

Renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et établissements scolaires (PPMS attentat intrusion) :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583

PREPARER, GERER LA CRISE



Depuis avril 2017 est imposée la distinction de deux PPMS que tous les chefs d'établissements doivent mettre en place :

Risques majeurs

La conduite à tenir (confinement, mise à l'abri, évacuation totale ou partielle) est définie à l'avance en fonction de la nature du risque et inscrite dans le PPMS.

Les exercices sont alors adaptés aux risques auxquels l'établissement est le plus exposé.

Attentat-intrusion

Le PPMS demande aux acteurs d'analyser la situation (localisation, nature de la menace, etc.) pour déterminer la conduite à tenir (s'échapper ou s'enfermer).



PREPARER, GERER LA CRISE



Mise en place des protocoles

Le protocole est élaboré par un groupe de pilotage, qui implique des personnels de l'établissement et éventuellement des personnes ressources extérieures.

La mise en place peut nécessiter des achats de matériel (sirène d'alerte modulable + autre système d'alerte Talkie walkies, mallettes de premiers secours, etc.) et/ou des travaux.

Le PPMS produit inclut des fiches actions par lieu et par catégorie de personnel, ainsi que des annuaires de crise et une main courante.

Il est présenté au conseil d'administration, puis communiqué aux autorités de tutelle.



PREPARER, GERER LA CRISE



Appropriation nécessaire par les personnels et les usagers

1 - Réunion des personnels

2 - Sensibilisation des élèves

3 – Information des familles

4 – Validation du PPMS
et organisation des
exercices

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité
organise la protection de la communauté scolaire

Nous avons défini un signal d'alerte interne et le rôle de chacun...

...et la mairie nous a transmis la cartographie des risques.

Nous avons constitué un annuaire de crise et des mallettes de première urgence.

Nous avons programmé l'information des personnels, des élèves et des parents.

Nous avons retenu 3 zones de mise à l'abri.

Nous avons rappelé aux parents qu'ils ne doivent pas venir chercher leur enfant en cas de crise

MALLETTE PREMIERE URGENCE

Le PPMS ne peut être validé que par un exercice testant son caractère opérationnel.

- >> le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place et déclenché par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un événement majeur.
- >> Etabli à partir de l'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune, il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sécurité des occupants (confinement ou évacuation) et l'autonomie de l'établissement scolaire en attendant l'arrivée des secours.
- >> Bâti collégialement, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.

Renouvelé annuellement, l'exercice permet de **tenir à jour** le dispositif et de **l'améliorer**.

PREPARER, GERER LA CRISE



Les services en appui au sein de l'Académie de Guyane

L'Équipe Mobile de Sécurité (EMS) a pour mission :

- de contribuer à la sécurité des personnes et des biens au sein et aux abords de l'établissement et d'accompagner l'EPLÉ en aidant à la recherche de solutions adaptées ;
- d'apporter son expertise dans l'actualisation du PPMS comme dans l'organisation des exercices.

Le correspondant police ou gendarmerie.

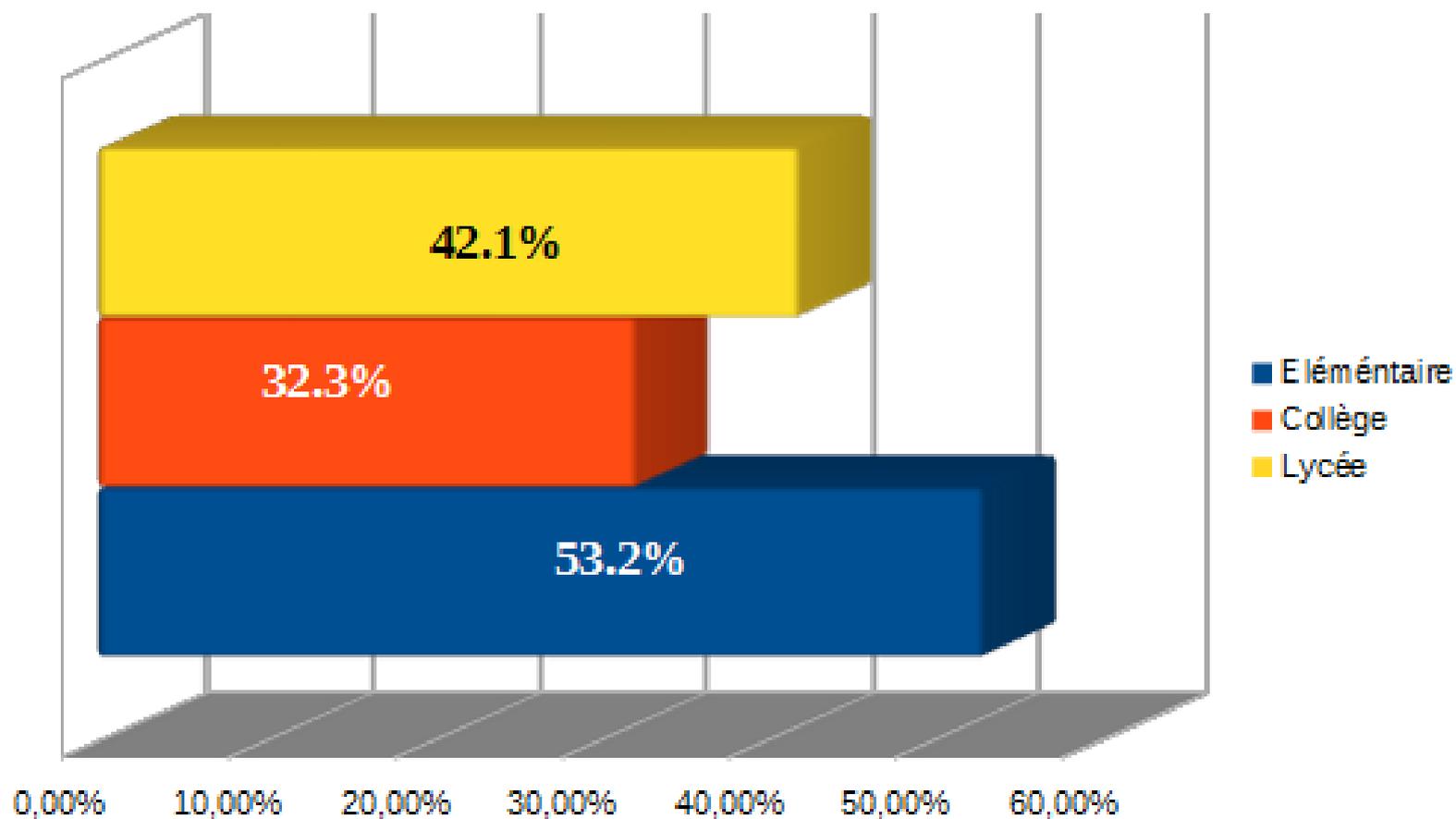
EMS
Équipe Mobile de sécurité



LES PPMS EN GUYANE



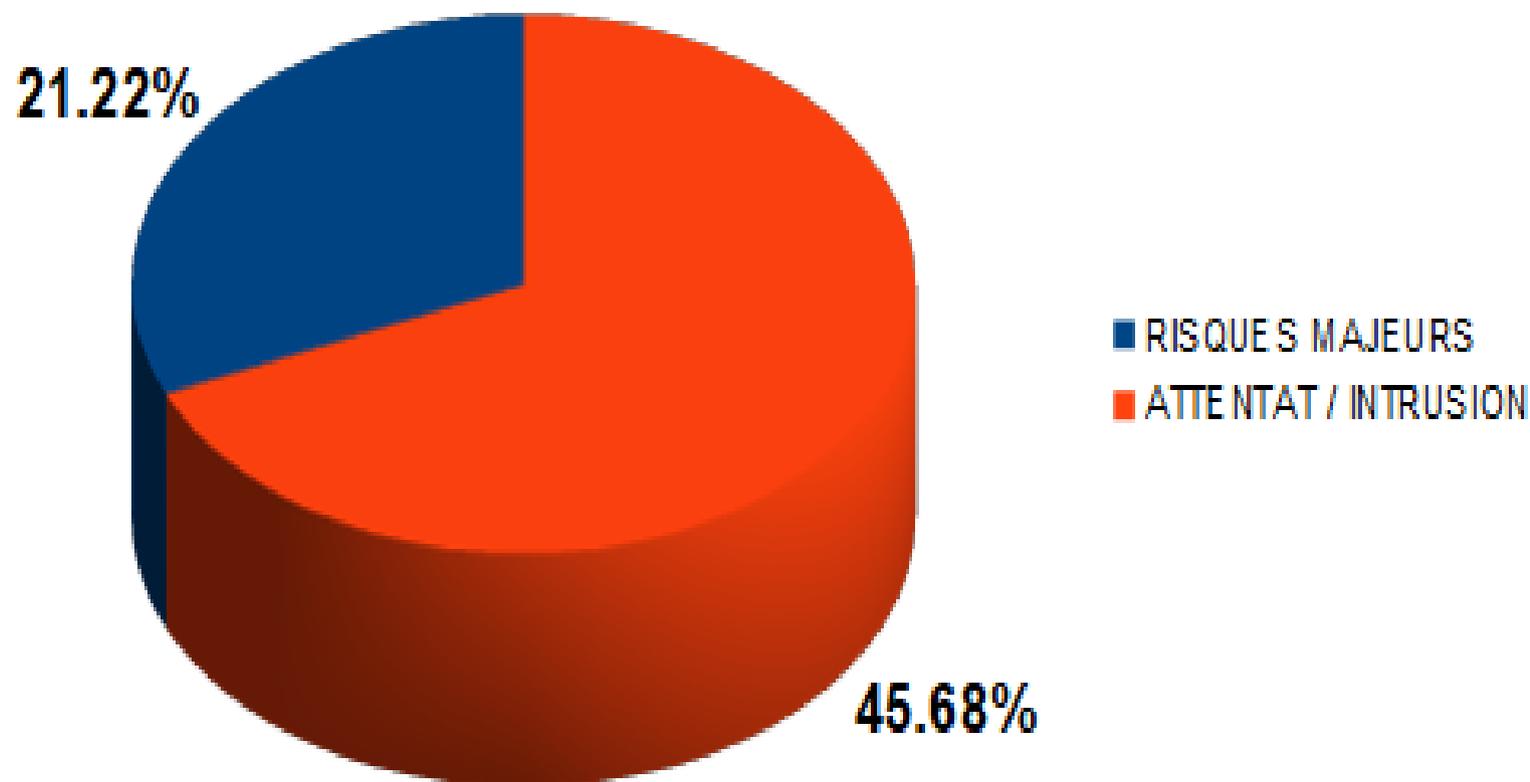
PLUS DE 45 % DE REALISATION



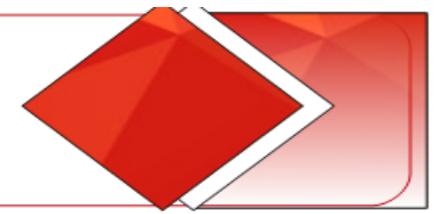
LES PPMS EN GUYANE



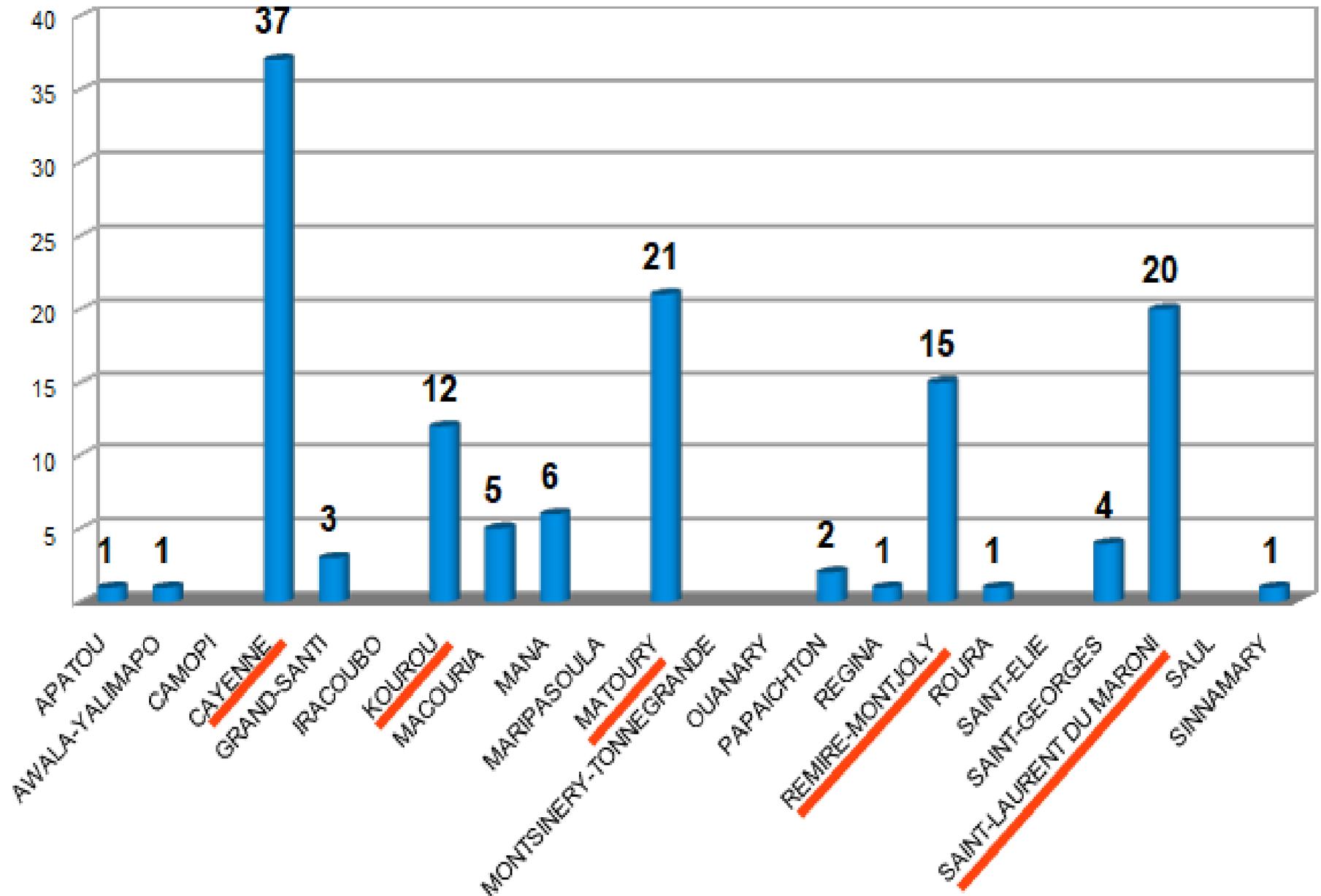
Répartition par type de PPMS



LES PPMS EN GUYANE



Répartition par commune



PPMS – PERSPECTIVES

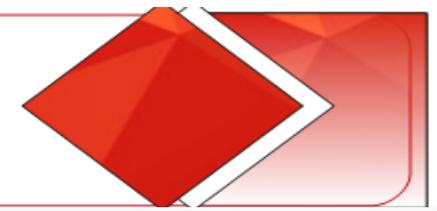


Les services de l'Académie de Guyane prévoient

- Des formations des chefs d'établissements, des délégués de classe ;
- Formation sur 'les gestes qui sauvent', PS1
- 100 % de PPMS à l'horizon 2020.
-



7 – Le retour d'expérience





LE VOLET ASSURANTIEL dans la politique de gestion des risques naturels

*Intervention de Mme Natacha CHRISTIN
Cheffe de l'unité énergie et risques naturels
DEAL de Guyane*

CDRNM 2019



L'assurance et les catastrophes naturelles

- Principe de mutualisation de l'assurance qui garantit les dommages provoqués par les catastrophes naturelles
- Le fonds d'indemnisation « cat-nat » est financé par une surprime de 12% sur les polices applicables aux habitations et de 6% sur celles des véhicules.
- mise en place d'une garantie de l'État



Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

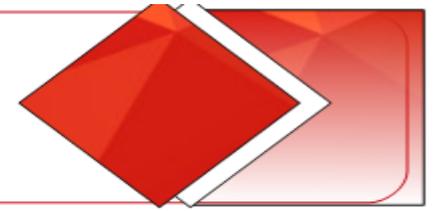
La loi du 13 juillet 1982 prévoit que les personnes physiques ou morales victimes de catastrophes naturelles peuvent être dédommagées par leur société d'assurances pour les dommages qu'elles ont subis.

Trois conditions sont alors nécessaires :

1. Avoir souscrit un contrat d'assurances pour les biens (garantie incendie ou multirisques habitation par exemple),
2. Que les dommages aient pour cause déterminante et directe l'intensité anormale d'un agent naturel,
3. Que l'état de catastrophe naturelle ait été constaté par un arrêté interministériel publié au Journal Officiel.

Pas d'assurance = Pas d'indemnisation

Cat Nat



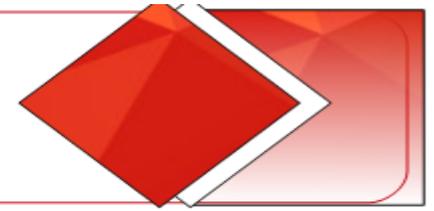
Événements naturels couverts (non exhaustif) :

- ↪ inondations ;
- ↪ ruissellement d'eau, de boues ;
- ↪ mouvements de terrains argileux ;
- ↪ glissements ou effondrement de terrain ;
- ↪ séismes, submersion marine, *etc.*

⇒ Arrêté interministériel (journal officiel) ;

Une fois publication de l'arrêté, 10 j laissés au sinistré pour faire parvenir l'état estimatif des pertes à l'assureur ;

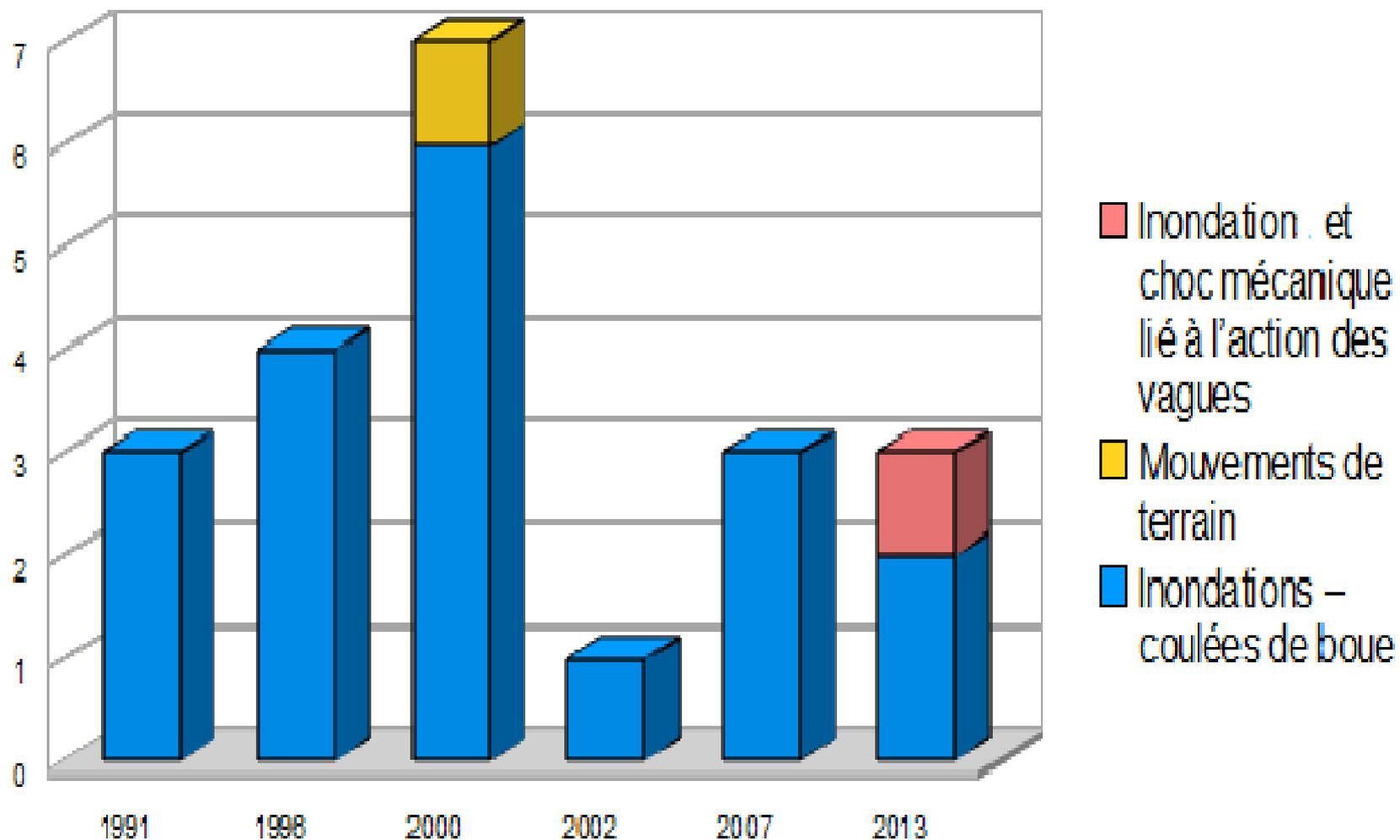
⇒ Indemnisation dans un délai de 3 mois à/c de la date de transmission de l'état estimatif des pertes.



Dommmages exclus :

- Dommages dus au vent (tempête) et à la foudre
- Dommages corporels
- Récoltes non engrangées, cultures, sols, cheptel vif hors bâtiment (car ils peuvent éventuellement relever de la procédure de calamité agricole)
- Dommages indirectement liés à la catastrophe (contenu des congélateurs...) ou frais annexes (loyers non perçus, remboursement d'honoraires d'expert)
- Biens non assurés

Cat Nat – DONNÉES GUYANE



Pas d'arrêtés Cat Nat recensés depuis 2013



MERCI DE VOTRE ECOUTE

QUESTIONS

CDRNM 2019

